

**VILLE DE GRASSE**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

---

**DU 28 MARS 2017**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Chers collègues,

Avant d'ouvrir officiellement la séance de notre conseil municipal, je tiens à vous communiquer des éléments concernant la vie de notre commune. Le 16 mars dernier, Grasse a été placée sous les projecteurs et les micros des médias nationaux pour une bien douloureuse épreuve. Je voudrais ici saluer les autorités militaires et civiles engagées dès les premières minutes. Un grand hommage à nos policiers municipaux primo-intervenants sur le terrain : messieurs MASORELLI, SAMAKH, BATTOCIONI, GOLDSCHIEDER, JAUME, BOURGUIGNON, MAISSONNIER, TOSTI et TCHA qui ont immédiatement sécurisé les abords.

Je voudrais exprimer mon admiration pour le proviseur et l'équipe éducative dans son ensemble qui ont fait preuve d'un héroïsme partagé pour garder le discernement et la maîtrise indispensables en de telles circonstances. Je voudrais remercier les équipes médicales pour leur prise en charge immédiate à l'hôpital mais aussi au sein du lycée et des autres établissements avec l'instauration d'une cellule psychologique d'accompagnement. Je voudrais encore dire ma reconnaissance aux habitants, aux commerçants et grandes surfaces qui ont accueilli les lycéens le jour du drame et leur ont apporté le premier réconfort. A tous, et au nom de notre Conseil municipal, j'exprime ici les félicitations de toute une ville fière d'être soutenue et protégée par des hommes et des femmes exceptionnels. Leur protection et leur engagement nous permettent de pouvoir poursuivre au quotidien nos activités et notre travail au service de nos concitoyens. Dans ce sens, je tiens à vous confirmer que notre ville, aujourd'hui, poursuit sa métamorphose. Je veux souligner l'implication et l'énergie des agents de la collectivité qui œuvrent sans relâche pour tenir nos engagements. Grâce à eux et à nos partenaires nous pourrons livrer avant la saison estivale, la première phase des travaux de réhabilitation du haut du boulevard Victor Hugo ; l'ensemble des réseaux seront rénovés, les lignes électriques enfouies, un tapis routier refait à neuf. L'avenue Thiers retrouvera enfin ses lettres de noblesse. Elle pourra s'enorgueillir d'être l'entrée de ville de notre cité historique, pour la pleine satisfaction des résidents qui étaient dans l'attente de l'intervention publique depuis de nombreuses années. De plus, nos touristes profiteront pleinement d'un des plus beaux balcons de la Côte d'Azur. Le Pontet en centre historique a retrouvé un sens de circulation automobile légitime. Les grassoises et les grassois n'ont plus à faire le tour de la ville pour se rendre au parking de la Roque. La rénovation de la fontaine du Palais des Congrès. Le Belvédère de la Villa Saint Hilaire. Un nouveau parcours touristique et patrimonial dans notre centre historique qui sera balisé au sol au départ des différents parkings répondant ainsi à la demande de nos visiteurs. En parallèle le Jardin des Plantes, comme vous avez pu le constater, avance à grand pas. La première phase concernant la réfection de l'enceinte et la création d'une liaison avec la villa Fragonard est en cours d'achèvement. Le Conseil départemental des Alpes Maritimes a augmenté ses investissements pour sécuriser le boulevard Fragonard en créant un deuxième plateau ralentisseur. Il prendra à sa charge la traversée piétonne, entre la villa et le jardin, qui sera entièrement pavée. Aussi, dans le cadre des Festivals des Jardins de la Côte d'Azur, initié par le Département pour mettre en valeur un patrimoine d'exception, je vous invite dès la semaine prochaine à aller visiter les jardins éphémères de la Villa Fragonard. En effet, vous pourrez y découvrir les créations paysagères qui valorisent le savoir-faire des professionnels. Les artistes jardiniers Jean-Laurent FELIZIA et Cyril CAMINOTTO sont sur site depuis hier soir. Jean-Laurent FELIZIA, jardinier paysagiste mais aussi maître d'œuvre, aménageur et pépiniériste depuis 25 ans, arrive du Lavandou pour concourir avec Cyril CAMINOTTO, concepteur paysagiste. Samedi prochain à 13h30, un jury composé d'experts viendra se prononcer sur leur œuvre.

Pour conclure, je vous informe de la démission de notre collègue Conseillère municipale Madame Alexandra Ardisson. Vous avez pu avoir des informations dans la presse locale du jour. Madame Imen Cherif rejoint donc les rangs de la majorité municipale à compter de ce jour.

Je vous remercie.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Je propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Monsieur Chems SALLAH secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Non.

**Madame Myriam LAZREUG en l'absence de Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Non.

**Monsieur le Maire**

Je demande à Monsieur Chems SALLAH de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 28 février 2017.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Non.

**Monsieur le Maire**

En l'absence de Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

**Madame Myriam LAZREUG**

Non.

**Monsieur le Maire**

Le procès-verbal du 28 février dernier est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Non.

**Monsieur le Maire**

Madame LAZREUG avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

**Madame Myriam LAZREUG**

Non.

Délibération rajoutée à l'ordre du jour :

**2017 – 92      INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Cette délibération vous est remise sur table.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 27 juin 2017 à 14h30.

## 2017 – 92 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

### Monsieur le Maire

Suite à la démission de Madame Alexandra ARDISSON, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat issu de la même liste venant immédiatement derrière le dernier élu. Madame Imen CHERIF venant dans l'ordre de la liste, il convient qu'il soit procédé à son installation. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de l'installation de Madame Imen CHERIF en qualité de conseillère au sein du conseil municipal et prendre acte que l'ordre du tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

### Monsieur Stéphane CASSARINI

Pouvons-nous avoir les raisons de la démission de Madame Alexandra ARDISSON ?

### Monsieur le Maire

C'est une démission personnelle de Madame Alexandra ARDISSON qui a souhaité démissionner par lettre recommandée, arrivée hier à l'hôtel de ville. Elle l'a exprimé publiquement dans la presse aujourd'hui. Elle avait exprimé à de nombreuses reprises ses difficultés à mettre en œuvre sa présence au Conseil Municipal. Je prends acte de cette décision.

Avez-vous d'autres interventions ?

Non.

Nous avons pris acte de l'installation de Madame Imen CHERIF.

## 2017 - 47 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2016

### Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a prononcé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Municipale et Banlieue n'appelle aucune remarque particulière et est conforme au compte administratif. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives. La Commission Optimisation et Performance des Moyens et Ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 mars 2017, je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le Maire**

Au compte administratif 2016 sont constatés :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 4,444 millions d'euros ;
- un résultat cumulé déficitaire en investissement de -1,740 million d'euros.

Sur la section d'investissement les principales réalisations ont concerné :

Les dépenses d'équipement pour 7,625 millions d'euros, les réalisations significatives ont été :

-	La Médiathèque	1,94 million d'euros
-	La voie de désenclavement	1,84 million d'euros
-	L'hôtel de police et vidéosurveillance	0,38 million d'euros
-	La couverture de la tribune stade Perdigon	0,81 million d'euros

Ces dépenses ont été financées par des subventions d'équipement pour 2,614 millions d'euros, soit 34% des dépenses d'équipement.

Ces recettes ont concerné principalement, (plus de 80 %) les participations des partenaires du Projet de Renouvellement Urbain sur les opérations suivantes :

-	La Médiathèque	0,75 million d'euros
-	La voie de désenclavement	0,75 million d'euros
-	L'aménagement des hangars	0,64 million d'euros

Sur la section de fonctionnement l'épargne brute dégagée est d'environ 5,6 millions d'euros, inférieure à 2015 (7 millions) mais supérieure aux niveaux de 2013 et 2014 (autour de 4 millions). Pour compenser les pertes encore conséquentes en terme de dotations de l'Etat, cette épargne a pu être dégagée grâce à une réduction importante de nos dépenses de gestion et en particulier :

Sur les charges à caractère général notamment sur les postes de fluides.

Sur les charges de personnel qui ont été largement maîtrisées comme cela avait déjà été le cas sur l'année 2015, ce qui a permis d'amortir les augmentations légales. Il est important de constater que le montant mandaté en 2016 est encore inférieur à celui de 2014 de plus de 500 000 euros.

Sur les subventions, le travail de fond effectué avec le tissu associatif a abouti à des diminutions conséquentes sur les enveloppes associations.

Les dépenses de gestion ont ainsi pu être réduites de 750 K euros par rapport à 2015.

Pour les recettes de fonctionnement : la fiscalité a connu une bonne dynamique sur les années 2013 à 2015, notre travail sur les bases fiscales ayant opéré. En revanche sur 2016, le produit stagne, voire diminue légèrement eu égard notamment aux nouvelles exonérations décidées par le gouvernement sur les foyers économiquement faibles, ce qui a eu pour conséquence une perte de produit d'environ 350 K euros non compensée.

Sur les dotations : entre 2013 et 2016 la Dotation Globale de Fonctionnement a chuté de 191 euros par habitant en 2013 à environ 128 euros en 2016.

Les recettes de gestion ont été réduites de 1 500 K euros par rapport à 2015, dû notamment aux décisions gouvernementales dont nous n'avons pas la maîtrise.

Sur la gestion de la dette sur 2016, apparaît très clairement :

- Le fait qu'aucun emprunt Long et Moyen Terme n'ait été souscrit pour financer des investissements nouveaux. Les tirages effectués sur la ligne revolving n'ont donné lieu à aucune charge financière (taux courts négatifs).
- Le remboursement anticipé d'un emprunt ancien (1.53 M€) financé presque en totalité par la souscription d'un nouvel emprunt (1.50 M€) à des conditions beaucoup plus avantageuses.
- Le montant de notre encours a pu être diminué de plus de 3 millions d'euros.

En 2014, 2015 et 2016 aucun financement nouveau à taux complexe n'a été souscrit.

### **Madame Magali CONESA**

Voir intervention jointe en annexe.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie pour votre analyse très factuelle et très juste de la situation que nous présentons aujourd'hui. Vous soulignez la volonté de désendettement. C'est notre volonté municipale de réduire le stock de dette. Je vous remercie pour votre interprétation du projet politique que nous proposons dans cet exercice budgétaire.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Voir intervention jointe en annexe.

### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Notre groupe votera contre également. Nous sommes face à une situation que nous avons déjà dénoncée lors du Conseil Municipal précédent à savoir une situation contrainte. Mais peut-on jeter la pierre à l'équipe municipale majorité de pouvoir faire ce qu'elle voudrait peut-être faire, compte tenu de la situation financière désastreuse de la ville, qu'une fois aux affaires vous ne pouvez plus nier, Monsieur le Maire ? Nous sommes obligés de reconnaître que la situation oblige une austérité. C'est ce qu'on applique lorsque ceux avant vous ont fait des folies en engageant la ville dans un endettement démesuré. Aujourd'hui, Monsieur le Maire vous ne pouvez que faire ce que vous faites là. Nous voterons contre que par principe car vous ne pouvez pas faire autrement et tout gestionnaire digne de ce nom reconnaîtra que ce que vous appliquez là, il paraît difficile de faire autrement sauf de repartir à nouveau dans des endettements monstrueux. Ce qui entraîne, ce que vous avez dit Monsieur EUZIERE, des situations gênantes, non pas sur la situation de la médiathèque mais pour la mise en sécurité du chantier suite à l'effondrement entre autre. Ce n'est même pas du positif qui permettrait d'avancer dans le chantier, on dépense 1 900 000 € pour simplement mettre en sécurité. La voie de désenclavement de la gare est utile en revanche mais ce sont beaucoup de frais aux détriments d'autres qui auraient pu être lancés notamment dans l'amélioration des bâtiments communaux, des voies de circulation et autres. Notre position est une position de principe même si nous pensons qu'il n'y a pas d'autre solution rigoureuse de désendettement pour que la ville de Grasse retrouve un jour un équilibre, peut-être dans une vingtaine d'années.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur DEGIOANNI je comprends ce que vous dites et ce que vous évoquez sur les travaux de confortement de la médiathèque qui représente une charge que nous constatons. Lorsque les assurances auront procédé aux indemnités cela sera une recette que nous constaterons ensemble. Nous avons en attente ce retour pour 94 % de cette somme qui sera restituée à la ville. Nous sommes dans l'attente de l'indemnité. Monsieur EUZIERE vous êtes cohérent dans ce que vous évoquez. Vous dites que nous avons une chute du niveau de nos investissements. C'est la vérité mais je rappelle qu'en 2013 pour 16 millions de dépenses cela a été financé par de l'emprunt et vous vous en souvenez car vous siégiez dans ce Conseil Municipal à l'époque. Je me refuse d'avoir une démarche qui augmente la dette. Ce que nous vous proposons c'est une démarche bien plus faible en investissement mais que nous assumons car nous voulons désendetter la ville et nous nous refusons de faire appel massivement à l'emprunt. Nous assumons cette volonté politique car la dette nous asphyxie, les

remboursements de l'emprunt nous étranglent. Nous devons faire des arbitrages pour retrouver des marges de manœuvre. Je préfère une diminution de notre volume d'investissement et ne pas recourir à de l'emprunt supplémentaire qui viendrait une nouvelle fois charger le stock de la dette de la ville ce qui nous semble être une erreur si nous conduisions une telle démarche.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.



**COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
BUDGET PRIMITIF 2017**

Intervention de **Magali CONESA**,

*Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"*

Mon intervention portera à la fois sur la délibération 48 – le Compte Administratif 2016- et sur la délibération 51, le Budget Primitif 2017

**Compte administratif 2016**

Le compte administratif présente l'exécution financière de la collectivité qui se situe en 2016 dans un contexte d'endettement très élevé et de fragilité financière.

Les mesures prises en 2016 pour le redressement des finances de la Ville peuvent se résumer en trois points :

- une diminution des dépenses de fonctionnement,
- une diminution des investissements,
- une baisse de l'encours de dette.

**Le fonctionnement :**

Le résultat de la section de fonctionnement est de **4,444 M€**.

Les recettes de fonctionnement baissent en 2016, en raison d'une diminution de la dotation forfaitaire et des subventions de l'Etat et d'une diminution des recettes fiscales qui s'inversera dès 2017 jusqu'en 2020.

Les dépenses de fonctionnement baissent également sous l'action de mesures prises sur les charges à caractère général (l'eau, le téléphone, etc.), en raison du maintien des charges de personnel et de la baisse des subventions versées aux associations de - 9% en 2016.

Les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement ont permis de restaurer **l'Epargne brute en 2016.**

Cependant, les marges de manœuvre pour conserver à terme une Epargne brute satisfaisante sont extrêmement limitées.

En effet, les actions pour maîtriser davantage les dépenses de fonctionnement atteignent leur limite. Quant à augmenter les recettes de fonctionnement et notamment les impôts locaux, c'est inenvisageable compte tenu du taux d'imposition par habitant déjà très élevé.

La Chambre Régionale des Comptes notait dans son dernier rapport que **l'imposition moyenne par habitant hors abattements est à Grasse supérieure de 20 % à 47 % à celle de la plupart des autres communes de l'Agglomération.**

Sachant que les recettes fiscales représentent la moitié des ressources de fonctionnement et que la baisse des dotations de l'Etat se poursuit et se poursuivra tant que l'on n'aura pas remis en cause les critères d'austérité issus du Traité de Maastricht, on mesure ici toute la difficulté, sinon l'impossibilité pour dégager de l'Epargne brute dans les prochaines années.

La faiblesse de l'autofinancement de la Ville pose la question du financement des investissements à venir.

#### L'investissement :

La section d'Investissement est déficitaire de – **1,74 M€**, malgré la forte baisse des dépenses d'investissement opérée en 2016.

Ce besoin en financement sera compensé par l'affectation de 2,725 M€ de la section de fonctionnement.

Les recettes d'Investissement sont en baisse en 2016, puisqu'il n'y a eu aucun recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'Equipement.

Les dépenses d'Investissement ont été fortement réduites.

La Ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2015 et 2016.

C'est le financement sur fonds propres et aussi la cession d'actifs -pour la somme non négligeable de 4,7 M €- qui ont ainsi permis à la Ville de financer ses investissements.

On notera que **les dépenses d'équipements sont en baisse** entre 2015 et 2016, de – **27%**.

**Une baisse qui vient aggraver le déficit d'équipements publics à Grasse.**

En effet, les dépenses d'Equipement brut par habitant sont de **142 €** par habitant à **Grasse** contre **310 €** par habitant de commune de même strate.

En clair, **on dépense à Grasse pour les équipements publics moins de la moitié des montants que les villes de la même strate.**

La Dette :

**L'encours de dette** est au 31/12/2016 de 86,12 M€, soit **129 % des recettes réelles de Fonctionnement** contre **95,3 %** pour les communes de même strate.

Ainsi **la charge de la dette** relative à la richesse de la commune est à Grasse de **30% supérieure aux communes de même strate.**

L'encours de dette est en baisse en 2016 en raison de la réduction des dépenses de fonctionnement et le recours à l'autofinancement pour les investissements. Mais le niveau d'endettement reste encore très élevé pour les Grassois.

Effectivement, **l'encours de dette** est à Grasse de **1606 € par habitant** contre **1486 €** par habitant de commune de même strate.

D'autre part, si l'encours de dette a baissé, on ne manquera pas d'observer que **le service de la dette**, (c'est-à-dire le remboursement en capital de la dette et les intérêts de la dette), **a lui augmenté de 510 000 €.**

Un autofinancement faible et un endettement élevé sont les paramètres qui prévalent à l'établissement du budget primitif 2017.

### **Budget primitif 2017**

Le fonctionnement :

La baisse des dépenses et des recettes de fonctionnement se prolonge en 2017.

Une baisse des recettes est actée en raison de la baisse des dotations attendues.

Cependant, vous prévoyez des recettes en hausse sur les droits de stationnement, la taxe de séjour, la taxe sur la publicité et le prélèvement des produits de jeux.

Vous entendez poursuivre une gestion austéritaire des dépenses de fonctionnement, avec la prévision d'une hausse générale de 0,55%.

Elle nous paraît difficilement tenable car beaucoup de services municipaux fonctionnent en sous effectifs.

Ce cadre contraint augure de difficultés importantes pour financer les investissements à venir.

### L'investissement :

L'investissement évalué à 24,544 M€ en 2017 sera financé par l'emprunt de 5 M €, les subventions et des cessions foncières inscrites au budget 2017 pour 5 M€.

On rappellera ici la prudence à observer quant aux « cessions d'actifs » qui doivent être considérées comme des solutions d'appoint et non comme des solutions de gestion.

Poursuivre les voies de solutions internes pour maîtriser les coûts, mutualiser les services, dégager des recettes supplémentaires est indispensable, cependant, insuffisant pour répondre aux besoins de financement de la politique d'investissements menés depuis quelques années.

L'endettement est lourd.

Il est donc nécessaire d'établir des priorités aussi bien dans le fonctionnement des services que dans les choix d'équipements publics qui doivent répondre à l'intérêt du plus grand nombre.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Intervention de **Paul Euzière**

*Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »*

Contrairement au Budget Primitif qui ne constitue finalement que l'inscription de recettes et de dépenses largement modifiables en cours d'année, le Compte Administratif est le reflet exact des recettes et dépenses intervenues durant l'exercice écoulé.

Que constatons-nous au **plan des investissements en 2016 ?**

Au C.A. 2016, les dépenses d'investissement s'élevaient à: 7 625 000 €. Au Compte Administratif 2015, à 10 444 000 €.

En une seule année, la baisse des investissements a été de 27%.

Si l'on compare ce Compte Administratif 2016 au C.A. 2013 (16 063 000 €), la chute des dépenses d'investissement est vertigineuse.

Elle représente 52,54%.

Or, comme vient de le dire Maqali Conesa -et il faut le souligner- **cette baisse intervient alors qu'à Grasse les dépenses d'équipement brut représentent 142 € par habitant contre 310 €/h** pour les villes de même strate.

En un mot, Grasse est sous-équipée en infrastructures publiques et vos choix accentuent encore ce sous-équipement.

Ce n'est pas tout, encore faut-il examiner **la répartition de ces 7,6 millions €** consacrés à l'investissement en 2016.

**1 940 000 €** ont été mobilisés pour les travaux de **mise en sécurité du chantier de la Médiathèque** au Rouachier.

**1 840 000 €** pour la **voie de "désenclavement"** dans le secteur de la Gare SNCF

**208 000 €** pour la très fumeuse "**Opération Hangars**" toujours dans le quartier de la Gare.

Sur 7,6 millions € investis en 2016, 3,9 millions € l'ont été dans seulement **trois opérations** aussi coûteuses qu'inadaptées qui représentent **plus de 50% des dépenses d'investissement.**

Alors, évidemment, ce qui a été mis dans ces trois opérations ne peut être mis ailleurs, là où c'est pourtant indispensable, dans l'entretien du patrimoine, des écoles et des bâtiments publics ou dans l'entretien de la voirie.

Enfin, **le taux de réalisation des opérations budgétées est seulement de 48,65% !**

Il y a donc loin entre ce qui a été annoncé et ce qui a été effectivement réalisé.

En matière d'Investissement, ce Compte Administratif 2016 montre que vous êtes toujours les prisonniers des projets de M. Leleux, mais des prisonniers volontaires car vous n'avez pas voulu sortir de ses choix désastreux.

2017 - 49

**BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION  
DE L'EXERCICE 2016**

**Monsieur le Maire**

Le résultat de fonctionnement est conditionné par le cumul du résultat de fonctionnement reporté de 2015 et du résultat comptable dégagé pour les seules opérations de l'exercice 2016, soit un total à affecter de 4 444 656,66 euros. En application de l'instruction M14, le résultat à affecter de 4 444 656,66 euros composé du résultat de l'exercice et de l'épargne reportée doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Il est donc proposé d'affecter 2 724 936,02 euros à l'investissement au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement hors restes à réaliser, le solde soit 1 719 720,64 euros est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement capitalisé.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je souhaite apporter une explication de vote. Nous allons nous abstenir car il vous appartient d'affecter comme vous voulez les résultats d'exploitation de l'exercice 2016.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 50

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2017**

**Monsieur le Maire**

L'Etat a instauré depuis 2014 un mécanisme de contribution au redressement des finances publiques qui impacte largement les collectivités locales. La ville de Grasse n'est pas épargnée, puisque le prélèvement effectué sur la Dotation Globale de Fonctionnement représentera en cumul, sur la période 2014 à 2017, environ 9 millions d'euros pour nos finances. Malgré cela, et conformément à mes engagements de campagne, je ne ferai pas appel au levier fiscal et c'est dans ce sens que les taux communaux sont maintenus constants. Aujourd'hui je privilégie l'équité fiscale en me donnant les moyens de poursuivre le travail déjà effectué sur l'optimisation de nos bases.

Je vous propose les taux suivants :

Taxe d'habitation :	18,90 %
Taxe foncier bâti :	19,45 %
Taxe foncier non bâti :	14,70 %.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Les taux de la fiscalité restent constants donc cela laisse imaginer que la fiscalité restera la même cette année encore. Evidemment si les chiffres sont exacts. En réalité les grassois payeront plus car depuis votre arrivée une fiscalité parallèle n'a cessé d'augmenter. On a pu le voir avec l'augmentation des tarifs de la cantine, avec l'installation des horodateurs dans tout le centre historique de Grasse. Donc si les taux restent les mêmes la fiscalité globale, c'est-à-dire ce que payent les grassois, ne cesse d'augmenter. Alors que vous reconnaissez, même avant l'élection, que la pression fiscale à Grasse est trop forte et si je reste persuadé que si la ville avait

été mieux gérée non seulement on n'aurait pas eu à faire cette augmentation de cette fiscalité parallèle mais on aurait même pu de façon symbolique baisser les taux de cette fiscalité directe.

#### **Monsieur le Maire**

Baisser, baisser les taux. Je pense qu'il est important pour la troisième année consécutive de pouvoir garder les mêmes taux de fiscalité et c'est tout à la fois à l'honneur des services, de la municipalité que je remercie pour pouvoir apporter aux grassois cette stabilité fiscale pour la troisième année consécutive. Ce que vous évoquez Monsieur CASSARINI, ce n'est pas une vérité. Il n'y a pas de fiscalité parallèle et quand vous achetez un repas dans une cantine ce n'est pas une fiscalité mais le consommateur qui achète un produit et ce n'est pas le contribuable général qui finance. Ce n'est pas une fiscalité mais une redevance.

#### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est pour cela que j'ai évoqué une fiscalité parallèle.

#### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Avec constance je vais vous féliciter de nouveau d'avoir maintenu les taux d'imposition. Cela va dans le bon sens même si nous pensons que c'est encore très élevé. Je crois que la ville de Grasse fait partie des taux les plus élevés en taxe d'habitation dans le département et dans la France en général. Pour répondre à Monsieur CASSARINI, je crois qu'il faut faire preuve de constance mais également d'honnêteté intellectuelle. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de villes en France de la même strate que Grasse qui se permettent d'avoir des places de stationnement gratuites. Je crois, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas assez communiqué sur les conséquences des places gratuites. Il y a des gens qui en abusaient lourdement. Vous aviez des véhicules garés sur des places de stationnement pendant des semaines et des mois et je pense que c'était au détriment de l'intérêt général. Le fait de mettre payant, même si c'est désagréable, est obligatoire. Qui est assez stupide pour croire qu'on peut tout avoir gratuitement ? A part peut-être dans certaines équipes d'extrême gauche qui pensent que certaines choses peuvent être gratuites. Toute institution nécessite le paiement par l'usager. C'est triste pour les grassois mais c'est normal.

#### **Monsieur Paul EUZIERE**

Je pense que Monsieur DEGIOANNI a d'excellentes idées et qu'il devrait devenir votre conseiller spécial en stationnement. Il y a des problèmes à Grasse qui sont loin d'être résolus. Je crois qu'il y a des gens absolument « extrémistes » qui défendent le principe de la gratuité de stationnement. Je pense évidemment à Mouans-Sartoux qui a la totalité du parking gratuit. Des gens « extrémistes » à Châteauneuf également dont le Maire est pourtant le Maire est UMP.

#### **Monsieur le Maire**

Saint-Auban aussi.

#### **Monsieur Paul EUZIERE**

Non, je parle des communes limitrophes de Grasse. Je pense qu'on a matière à réflexion en terme de stationnement.

#### **Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Je souhaite rappeler qu'à Mouans-Sartoux il y a 10 000 habitants sur l'ensemble de la ville et que Grasse c'est 15 000 habitants en centre cœur de ville.



## Monsieur le Maire

Je souhaite remercier tout le monde d'avoir souligné que nous allons voter des taux stables, que nous n'allons pas augmenter les taux pour les grasseois pour la troisième année consécutive. C'est le fruit d'un grand travail dans un contexte difficile, contraint. Conformément à mes engagements de campagne je ne ferai pas appel au levier fiscal et c'est dans ce sens que les taux communaux sont maintenus constants. Merci Monsieur DEGIOANNI d'avoir souligné cette question importante du stationnement, nous avons voulu régler car si nous stationnons tous gratuitement, autant de temps que l'on souhaite sans régler la rotation, cela conduit à l'anéantissement des cellules commerciales qui ne voient plus de rotation en face de leur vitrine. Nous avons travaillé sur une mise en paiement du stationnement, ce qui est pour l'instant une étude et une mise en place. Nous avons voulu proposer une heure de gratuité dans tous les axes principaux de la ville. Trente minutes sur le jeu de ballon et sur les axes les plus proches du centre historique. Nous communiquerons peut-être davantage sur ces gratuités.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

## 2017 - 51      BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE APPROBATION

### Monsieur le Maire

Les taux sont maintenus constants, la dernière réévaluation des taux date de 2009. La baisse historique des dotations de l'état se poursuit en 2017, nous anticipons également la fin de notre éligibilité de la Dotation de Solidarité Urbaine. Notre hypothèse d'évolution forfaitaire des bases fiscales retenue est d'environ 1,5%. La ville de Grasse, dans la continuité des économies réalisées sur les charges courantes en 2015 et sur 2016, poursuivra les efforts consentis sur les dépenses de fonctionnement. Les crédits inscrits sur les charges à caractère général seront réduits en volume d'environ 5%. Sur le poste subventions et participations, en dehors du CCAS dont la subvention est revalorisée en 2017 pour 250 K euros, les enveloppes sont maintenues constantes.

Equilibre général budget de fonctionnement 2017 pour les recettes et pour les dotations, l'hypothèse retenue pour la Dotation Globale de Fonctionnement 2017 est une nouvelle baisse d'environ 14%. La ville de Grasse devenant inéligible à la DSU, un mécanisme de garantie à hauteur de 90% est mis en place sur 2017. En tenant compte de notre potentiel financier, la dotation nationale de péréquation est également revue à la baisse. Sur la fiscalité, le projet de loi de finances 2016 évoque une baisse de la revalorisation forfaitaire des bases locatives soit 0,4%, notre inscription 2017 tient compte d'une évolution physique d'environ 1%, estimation du produit rapportée par notre travail sur les bases fiscales. Au total, les diminutions de recettes estimées et imposées par des décisions dont nous n'avons pas la maîtrise, se répercutent sur le montant global de nos recettes de fonctionnement hors produits financiers, estimées au budget prévisionnel 2017, inférieures à celles constatées au compte administratif 2016.

Pour les dépenses le budget 2017, dont le niveau de contrainte est encore supérieur à celui de l'année précédente, est la recherche du meilleur compromis entre la poursuite des efforts réalisés en 2015 et 2016 et l'optimisation de l'utilisation de nos ressources. L'effort demandé aux services sur 2017 est d'environ 5%. Nous poursuivons nos efforts de gestion avec une volonté encore affirmée de maîtriser les dépenses de fonctionnement par des recherches constantes d'économies. Néanmoins, grâce aux avancées de ces deux dernières années en terme d'optimisation, les réductions des enveloppes dédiées aux services impacteront moins leur organisation. La progression du budget en terme de charges de personnel est estimée à environ 2,8% sur 2017. Cette prévision tient compte de l'évolution mécanique de la valeur du point d'indice, de l'impact des mesures de reclassement statutaire et indiciaire ou encore du glissement vieillesse technicité. Néanmoins, pour limiter les effets induits par ces mesures gouvernementales, la Ville va poursuivre ses efforts en limitant les remplacements des départs à la retraite. Sur le poste subventions, les principales hypothèses reposent sur un maintien des enveloppes 2017 à un niveau équivalent à celui de 2016 hors subventions exceptionnelles. En revanche celle du CCAS a été revalorisée de 250 K euros.

Les charges financières sont anticipées à la baisse eu égard à notre politique de désendettement. Néanmoins, les marchés financiers étant très volatils, le contexte politique national incertain, les taux longs se tendent quelque peu ; une réserve a donc été constituée. Malgré la raréfaction des ressources et l'augmentation des charges et de divers prélèvements obligatoires mis en place dans les diverses mesures gouvernementales dont nous n'avons pas la maîtrise, l'autofinancement généré par l'épargne brute et le résultat reporté de 2016 destiné au financement sera de plus de 6,7 millions d'euros soit légèrement supérieur à celui de 2016 (6,5 millions). Cet autofinancement va ainsi nous permettre de minorer notre recours aux financements extérieurs.

Equilibre général budget d'investissement 2017. Le budget d'investissement 2017 est le reflet de plusieurs objectifs :

- Poursuite des actions engagées dans le cadre du Renouvellement Urbain ;
- Politique de gestion des bâtiments communaux et restauration du patrimoine historique ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Plan de sécurité et de rénovation des écoles ;
- Modernisation de l'administration.

Les réalisations significatives sur 2017 exprimées en milliers d'euros sont les suivantes :

- Médiathèque	5 700
- Voie de désenclavement	472
- Jardin des Plantes	220
- Entretien des bâtiments	650
- Enfouissement réseaux électriques V Hugo	127
- Requalification boulevard Thiers	480
- Opérations de voirie et de sécurité routière	400
- Plan de sécurité et de rénovation des écoles	700
- Poste de Police Municipale	250
- Extension réseau de vidéo protection	135
- Véhicules techniques et légers	220
- Equipements informatiques	150

Dans notre construction budgétaire, notre objectif prioritaire « pas d'endettement supplémentaire » est respecté, puisque l'emprunt prévisionnel inscrit est inférieur au montant remboursé de 2,9 millions d'euros.

Je vous propose de procéder au vote du budget.

## Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous avons indiqué que la pression fiscale était très élevée à Grasse, les grassois payent mais ils payent pourquoi ? Ils payent les erreurs de la majorité en ce qui concerne les investissements. L'essentiel de notre énergie, de notre marge de manœuvre est mal utilisé car il est utilisé avant tout pour payer un projet que personne ne veut, le projet de la médiathèque, 5 700 000 d'euros. Ce projet de médiathèque a été dénoncé puisque le lieu d'implantation est mal choisi, difficultés d'accès, de stationnement majeurs, aucune place de stationnement gratuite et on sait que comme pour le cinéma s'il ne fonctionne pas c'est parce qu'il y a un problème de stationnement. Il n'y a pas de places gratuites et le choix encore plus fondamental c'est de construire une médiathèque qui est remis en cause presque jusqu'au sommet car vous essayez Monsieur VIAUD de cacher le mot « Médiathèque », lorsque vous expliquez qu'il ne faut pas parler de très grande médiathèque et que maintenant il faudrait changer la communication et essayer de faire croire que ce bâtiment est une médiathèque mais il faudrait lui donner un autre nom. En effet une médiathèque a été mise en place à l'époque où les gens n'avaient pas internet à la maison et vous n'avez qu'à regarder tous vos conseillers municipaux qui sont là sur internet. Qui va aujourd'hui aller payer deux euros de l'heure pour avoir une connexion à internet ? Cela n'a aucun sens et pourtant tout notre effort est consacré là-dessus. Pendant la durée des travaux de la médiathèque qui va se réaliser en même temps que Martelly cela va être catastrophique pour le centre-ville. C'est encore un élément repoussoir pour le centre-ville qui est déjà sinistré. Lorsque l'on concentre tous nos efforts sur un projet que personne ne veut on ne fait pas autre chose. On ne baisse pas les impôts, on n'entretient pas les bâtiments communaux, on laisse la voirie se dégrader, on ne résout pas les problèmes de circulation, bref on ne fait rien d'autre sauf communiquer. Cela était d'une façon générale, la ville est mal gérée. D'une façon plus pratique, on nous annonce que le Casino va ouvrir ses portes. Cela fait plus d'un an qu'on nous l'annonce. Pouvez-vous me dire quand le Casino va ouvrir ? On nous annonce que ce Casino va générer une recette de 50 000 euros, c'est très en deçà des chiffres qu'on nous avait indiqués, merci de me préciser ce chiffre. Le cinéma « le Studio » vit de subventions municipales colossales et nous allons en reparler. Le Casino est fermé et n'a trouvé qu'un seul repreneur et à l'évidence a du mal à redémarrer. Le cinéma « le Studio » qui est en déficit chronique, cela montre que depuis trois ans que vous êtes élu le nouvel élan que vous aviez promis est resté dans les cartons. Enfin je m'arrêterai sur des détails qui sont révélateurs de la façon dont vous fonctionnez. Nous n'avons pas l'argent pour refaire les façades de l'hôtel de ville mais on subventionne tout et n'importe quoi. Je vais vous donner deux exemples. L'année dernière nous avons voté une subvention pour une association qui avait pour objectif de faire sortir les femmes sur la place aux herbes. Effectivement, une association qui se créait et avec pour objectif d'aider les femmes à sortir sur la place aux herbes c'est déjà assez stupéfiant. Mais ce qui est encore plus stupéfiant c'est quand la ville subventionne à coup de milliers d'euros. C'est-à-dire que, nous grassois nous payons des impôts pour subventionner une association qui a pour objectif d'inciter les femmes à aller sur la place aux herbes. Autre argent gaspillé c'était cité rêve, exemple on donne quelques milliers d'euros à une jeune fille qui va aller distribuer des sushis aux SDF du Japon. C'est une jeune fille qui a le cœur sur la main et qui s'intéresse à ceux qui sont les plus démunis et qui ont faim. En France nous avons les restos du cœur. Au lieu de s'investir dans sa ville pour les restos du cœur, est-ce que c'est le rôle du contribuable grassois de subventionner tout et n'importe quoi ? Enfin je n'ai rien lu sur le voyage en Chine et ses retombées. Il y a plus d'un an vous êtes partis en Chine avec toute une délégation et ça devait nous apporter des retombées et vous deviez même emmener l'adjointe aux écoles. Quel était l'objectif ? Il faudra qu'on nous explique combien ce voyage a coûté et quels sont, un an après, les retombées. Bien sûr on avait fait une grande annonce et puis finalement je ne vois rien et je pense que c'est Madame CESARI qui a dû oublier de m'envoyer la page. Je souhaite avoir la communication des retombées extraordinaires de ce voyage en Chine qu'on a payé, ou il faudra nous rembourser les sommes.

## Monsieur le Maire

Cité rêve n'a pas volonté à financer tout et n'importe quoi. Vous devriez venir travailler dans la commission qui rencontre tous ces jeunes grassois, qui ont envie de porter un certain nombre de messages de la ville de Grasse. C'est un travail qui est fait avec beaucoup d'attention par un jury et je salue d'ailleurs un certain nombre d'élus de toute tendance politique qui y siègent. Il est facile pour vous de venir critiquer en prenant l'exemple d'une jeune fille mais Cité rêve est un beau message pour la jeunesse.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne peux pas aller dans les commissions qui vont de travers. Je passerais mon temps à faire cela.

**Monsieur le Maire**

Il y a des élus qui travaillent dans ces commissions. Chaque groupe doit aller dans les commissions et ce n'est pas ce qui vous caractérise le mieux. Nous avons du travail qui est fait par les élus pour pouvoir analyser chacun des dossiers de Cité rêve et c'est un beau projet. Pour ce qui est de la question du stationnement que vous évoquez avec le cinéma, vous connaissez les difficultés structurelles que nous avons avec le cinéma. Vous avez dénoncé dès votre arrivée ce déficit.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il est aussi lié au problème de stationnement.

**Monsieur le Maire**

Non parce que le soir le stationnement de surface est gratuit.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est vous qui écrivez que du fait qu'il n'y a pas un stationnement gratuit dédié au cinéma, le cinéma est en difficulté. C'est vous qui le dites.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas la raison première et nous redélibérerons dans quelques instants pour compléter une délibération, que nous avons prise, de soutien au cinéma suite à une demande de monsieur le Préfet d'un complément d'informations pour motiver davantage la délibération. Nous estimons que ce cinéma à Grasse doit être pensé, revu. Le cinéma dans le projet Martelly mérite une dimension bien plus importante. Vous n'ignorez pas que nous avons proposé à CAP Cinéma, qui a accepté, de venir avec 1 000 places de cinéma, pour donner l'offre qu'attendent nos concitoyens en termes de programmation et de modernité. C'est pour nous un élément important.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Je souhaite juste dire que j'invite tout le monde à reprendre les débats de l'année dernière. Monsieur CASSARINI vous avez repris strictement mes propos sur le cas de Cité rêve et sur l'association permettant aux femmes de mieux s'intégrer sur la place aux herbes.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne l'ai pas fait exprès, je n'ai pas été chercher votre déclaration.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

C'est un plagiat. Eh oui, j'avais dit l'année dernière qu'il existe en France et à Grasse des zones où les femmes ne peuvent plus rentrer et je maintiens mes propos car il y a en France une pression de groupuscules religieux affiliés aux frères Musulmans ou à d'autres mouvements de ce type qui tentent de remettre en cause les lois de la République Française. Nous nous battons toujours pour défendre cela et y compris à Grasse où on pourrait penser que compte tenu de son emplacement dans cette jolie Provence, de sa douceur de vivre on pourrait échapper à ce genre de chose. Eh bien non car moi qui vit dans ce centre-ville depuis 25 ans, j'assiste à une

dégradation année après année de ces problèmes-là. Pardon de vous dire que ce n'est pas seulement depuis l'arrivée de l'équipe municipale de Monsieur VIAUD que nous connaissons les problèmes du cinéma. Moi je fais remonter cela à l'arrivée de Monsieur de FONTMICHEL.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur EUZIERE, je ne partage pas tous vos propos. Nous serons dans un budget contraint et nous devons l'assumer. Vous évoquez à juste titre la requalification de la route départementale entre Mouans-Sartoux et le Petit-Paris. Vous rappelez dans votre intervention et votre saisine que vous m'avez adressée le fait que vous aviez en son temps alerté sur ce qui allait se passer en disant qui va porter la requalification de cette voie. Je vous ai répondu par écrit. Nous travaillerons sur un plan pluriannuel dans lequel nous devons faire les choses par phasage. Vous évoquez que ce phasage est trop long mais on ne peut pas promettre d'avoir un désendettement, de réduire le stock de dette, de diminuer la pression fiscale et dire qu'on va refaire 6 millions d'euros de travaux sur une route. On ne peut pas promettre d'améliorer les ratios de la ville et dans le même temps dire que cette route, qui a été transférée dans un état pitoyable du département des Alpes-Maritimes à la ville de Grasse, vous le soulevez à juste titre, revient à la charge de la ville pour le goudron et le trottoir. Je me garderai de faire des promesses en disant ce sera fait sur tel exercice. J'ai engagé un plan pluriannuel de travaux qui ne vous convient pas dans le rythme, je l'entends, mais on ne peut pas tout promettre. J'aurais aimé avoir une petite touche positive de votre part sur la question des évolutions des bandes de roulement. Vous remarquerez qu'en une seule année nous avons refait tout le boulevard Fragonard, que dans l'année 2017 nous referons la bande de roulement du boulevard Thiers, le boulevard Victor Hugo dans son intégralité et ce sont quand même des signes que les grassois voient. Les grassois voient que les routes sont en mauvais état mais ils voient aussi l'effort important conjugué du département des Alpes-Maritimes et de la ville, qui engagent des chantiers nouveaux. Je ne partage pas tous vos propos même si on a le droit de ne pas être d'accord. Nous ne pouvons pas tout promettre tout de suite à tout le monde parce que cela demande un plan pluriannuel d'investissement. En ce qui concerne le schéma communal d'assainissement je vais céder la parole à Madame Nicole NUTINI.

**Madame Nicole NUTINI**

Si vous êtes en assainissement non collectif, le gain c'est qu'on ne paye pas de taxes. Ce qu'on a essayé de mettre en équation c'est une égalité entre les usagers qui ont un accès à l'assainissement collectif et les personnes qui sont en non collectif. A terme on arrive à une équité.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non il ne peut pas y avoir d'équité. Ceux qui sont obligés de s'équiper en équipement non collectif ont des sommes astronomiques à sortir. Ils n'arrivent pas à les payer.

**Madame Nicole NUTINI**

Il faudrait trop de temps, je vous invite à une réunion. Les différentes dépenses faites pour un raccordement au réseau collectif, on a voté au dernier Conseil Municipal, les dernières taxes. Elles sont à peu près équivalentes à la moyenne générale d'une réhabilitation pour un assainissement non collectif. Pour un jeune couple qui achèterait une maison et qui mettrait en place un assainissement non collectif, comme il n'a pas imputé sa facture d'assainissement à terme sur sa durée de vie, il fera l'amortissement de ses travaux.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Nous y reviendrons lorsque nous allons aborder l'assainissement. Sur ce morceau de l'ex Route Nationale 85 et ses aménagements entre Mouans-Sartoux et le carrefour des 4 chemins et même jusqu'au Petit-Paris, vous allez voir si ce sont des effets de tribune Monsieur le Maire. Remontons au Conseil Municipal du 27 mai 1998, un élu, Monsieur REYNE, présentait un projet d'aménagement entre Mouans-Sartoux et le carrefour des 4 chemins. On nous disait que l'Etat pouvait céder à la ville de Grasse avec une participation de 3 000 000 de francs à l'époque cette section de Route Nationale si la ville affichait sa volonté de reprise dans le domaine communal de l'actuelle Route Nationale. Nous avons procédé au vote et que voyons-nous ? Eh bien parmi les présents Monsieur ANDRUCCIOLI, Monsieur MAYAFFRE, Monsieur VINCIGUERRA qui faisaient partie de mon groupe ont voté contre ainsi que Monsieur de FONTMICHEL et Monsieur LEROUX. Cette délibération faisait passer cette Route Nationale comme route Départementale contre 3 000 000 de francs. L'Etat n'a fait aucun aménagement sauf le carrefour de la Blaquièrre et à l'issue du vote du Conseil Municipal Monsieur REYNE est venu me voir et il m'a dit je ne comprends pas pourquoi tu es contre la DDE et contre l'Etat. Je n'étais pas contre la DDE et l'Etat mais contre cette décision qui était contre l'intérêt des grassois. Je continue à dire que c'est une mauvaise action qui a été actée par Monsieur LELEUX et sa majorité, d'accepter le déclassement de cette voie et je continue de dire que maintenant il faut l'entretenir et qu'on ne peut pas attendre un demi-siècle pour la refaire intégralement.

### **Monsieur le Maire**

Je ne vois pas pourquoi vous évoquez tout cela car on est d'accord sur ce dossier. Je suis d'accord sur le fait qu'on n'aurait pas dû accepter une rétrocession du département sans contrepartie financière pour l'entretien de cette voirie.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Vous m'avez écrit « la zone contrôlée qui comptabilise plus de 6 kilomètres a été scindée en 7 secteurs et traitée par sens de circulation portant ainsi le diagnostic à 14 zones. L'estimation globale des réparations à entreprendre est de l'ordre de plus de 2 300 000 € pour la chaussée et 1 000 000 € pour les trottoirs donc cela fait bien 3 300 000 €. » Vous me donnez raison et c'est donc bien ce que vous m'avez écrit. On a mis 1 000 000 € dans la voie de désenclavement qui est totalement inutile dans le quartier de la gare. C'est donc bien une question de choix, Oui l'argent existe à Grasse mais lorsqu'on le met dans la voie de désenclavement de la gare on ne le met pas dans la voie entre Mouans-Sartoux et Grasse.

### **Monsieur le Maire**

Je vais clôturer ce débat car vous pouvez faire des débats ou des postures politiques mais je vais rétablir un certain nombre de choses.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Ce ne sont pas des postures politiques mais 25 ans de positions cohérentes.

### **Monsieur le Maire**

Est-ce que je vous ai écrit que je trouvais que c'était une erreur de rétrocéder gratuitement à la ville et de mettre dans l'escarcelle communale sans contrepartie financière cette voie ? Est-ce que je vous l'ai dit ?

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Oui, sauf que moi je l'ai dit lorsque cela s'est passé.

**Monsieur le Maire**

En 1998 vous étiez vivant politiquement et moi j'étais petit.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Oui mais en 2006 vous étiez Conseiller Général et donc vous faisiez partie d'une majorité ...

**Monsieur le Maire**

Pas du tout, je suis devenu Conseiller Général le 14 décembre 2008.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous étiez au cabinet de Monsieur LELEUX.

**Monsieur le Maire**

Vous pouvez chercher à me cristalliser dans tout ce que vous voulez mais je vais rappeler un certain nombre de choses.

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est décembre 2008, d'accord.

**Monsieur le Maire**

C'est la vérité. Qui a rétrocedé cette voie départementale ? Christian ESTROSI. Qui était Conseiller Général en 2006 ? Jérôme VIAUD, non. Je suis devenu Conseiller Général le 14 décembre 2008. J'ai répondu à votre lettre, dans laquelle vous évoquez, en plaidant auprès de chaque habitant, le long de cette route, vous mettez des copies de ce courrier dans les boîtes aux lettres.

**Monsieur Paul EUZIERE**

A quel moment a-t-on mis des photocopies dans les boîtes aux lettres ?

**Monsieur le Maire**

Vous pouvez me laisser continuer ? Je vous dis qu'il faut refaire la route et je vous dis que vous avez raison. Vous dites que j'étais Conseiller Général en 2006, c'est faux.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je me suis trompé mais vous étiez au cabinet de Monsieur LELEUX depuis 2003.

**Monsieur le Maire**

Mais je n'étais pas Conseiller Général.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous ne faisiez pas le lien avec le Département ?

**Monsieur le Maire**

Je ne m'occupais pas du transfert des routes vers la commune. Dans un courrier je vous ai même dit que j'étais défavorable au transfert dans l'escarcelle communale d'un tel ouvrage sans contrepartie financière du département.

**Monsieur Paul EUZIERE**

L'argent qu'on met pour la voie de désenclavement on ne le met pas dans cette réalisation.

**Monsieur le Maire**

Nous avons chiffré ces travaux suite à votre correspondance et votre demande et je propose un phasage sur le plan pluriannuel d'investissement ce qui me semble normal et si vous étiez à l'exécutif municipal vous feriez pareil. Vous travailleriez par phase.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'est pas ce que vous me répondez Monsieur le Maire. Vous me dites qu'il y a une section qui est envisagée pour 2018. Sinon je ne serais pas intervenu là-dessus.

**Monsieur le Maire**

Je suis d'accord avec vous que la ville, injustement, va devoir payer la requalification de cette route qui appartenait à l'Etat puis au Département.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On programme toute la réfection sur ce mandat et sur le prochain et on est d'accord.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que je suis en train de faire en proposant du phasage.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'est pas ce que vous m'avez écrit.

**Monsieur le Maire**

Je ne peux pas promettre tout. J'ai le courage de vous le dire et de vous l'écrire et de faire un phasage.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Mettons-nous d'accord sur un phasage.

**Monsieur le Maire**

Je veux bien travailler avec vous sur un phasage.



**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne comprends pas. Du moment où la route a été donnée en mauvais état, pourquoi vous n'imposez pas à Monsieur CIOTTI que l'injustice soit corrigée et qu'il prenne à sa charge la remise en état de cette route. Pour l'éclairage vous l'imposez mais pas pour les routes.

**Monsieur le Maire**

Lorsque vous êtes au moment du transfert, l'éclairage départemental qui est entre Grasse et Magagnosc et au moment où Eric CIOTTI m'a dit je te donne cet éclairage Départemental ex E.I.R, j'ai dit je souhaite le recevoir restitué à neuf. Je n'ai pas accepté un éclairage vieillissant des années 1970. Nous avons voulu moderniser cet éclairage et la contrepartie du deal c'était d'avoir ce transfert restitué à neuf pour minimiser les frais de gestion.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce qui a été fait là était logique. Pour cette voie il y a peut-être des subventions exceptionnelles à demander ?

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas possible de revenir à une situation qui s'est passée en 2006. C'est à ce moment-là qu'il aurait fallu négocier. Je ne peux pas aujourd'hui délibérer dans l'assemblée départementale et demander 3 000 000 d'euros.

**Monsieur Paul EUZIERE**

A l'époque il y avait une contrepartie parce que, et si on reprend le débat et les PV officiels on la retrouvera, Monsieur LELEUX a dit que le département en contrepartie de la cession de la route à la commune s'engageait à construire la pénétrante. Or la pénétrante n'a pas été construite. C'était cela les termes de l'échange. Le département s'est engagé à construire la pénétrante jusqu'à Saint-Jacques et nous on récupérait en voie communale et cela n'a pas été fait.

**Monsieur le Maire**

Nous devons pouvoir retrouver la délibération qui dit que la ville de Grasse prend à sa charge la bande de roulement de la chaussée, de l'éclairage public, du pluvial et je ne pense pas que la continuité de la pénétrante soit liée dans une même délibération.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On pourra étudier la question car c'est vous qui avez les documents.

**Monsieur le Maire**

Monsieur EUZIERE sait très bien faire. Il suffit de rechercher la délibération du Conseil Municipal de l'époque et vous verrez que ce n'est pas du tout quelque chose qui lie la ville et le département.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela pourrait être un argument pour demander la subvention.

**Monsieur le Maire**

On ne peut pas revenir dix ans en arrière lorsque l'on a accepté.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si, il y a dix ans, il y avait une contrepartie qui n'a pas été réalisée cela légitime la demande.

**Monsieur le Maire**

On ne peut pas revenir dix ans en arrière.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On a compris. Avec vous on ne pourra rien.

**Monsieur le Maire**

Vous me demandez ce que j'ai fait sur l'éclairage public. Je vous réponds, j'ai signé ce protocole que je tiens à votre disposition entre le Département, l'E.I.R et la ville de Grasse. Je suis d'accord sur le fait qu'il faille refaire cette route. Je trouve anormal que nous n'ayons pas obtenu les contreparties financières pour refaire la chaussée et j'ai proposé en réponse à votre saisine un plan pluriannuel d'investissement sur lequel je suis prêt à travailler avec vous Monsieur EUZIERE pour phaser les choses.

**Monsieur Mahamadou SIRIBIE**

Je souhaite répondre à Monsieur CASSARINI sur la vision qu'on peut avoir sur la médiathèque. Aborder la médiathèque sous l'unique grille de lecture à travers la connexion c'est perdre de vue les nouveaux usages liés à l'usage d'une médiathèque et peu importe le nom qu'on peut donner à la médiathèque c'est aussi un lieu de connexions culturelles, d'échanges de savoir-faire. Je ne peux pas vous laisser donner à nos concitoyens une certaine représentation restrictive de la médiathèque. On peut discuter du nom, du contenu ou de la dénomination de la médiathèque mais je tiens à ce que vous ayez une vision assez large liée aux nouveaux usages.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Lesquels Monsieur SIRIBIE ? Soyez concret. Ne faites pas du Macron ne commencez pas à parler dix minutes pour rien.

**Monsieur Mahamadou SIRIBIE**

Il y a de nouveaux usages liés à la médiathèque notamment des pratiques numériques créatives. C'est aussi un lieu de production culturelle, un lieu d'échanges et de savoirs. C'est aussi un lieu pour les scolaires. Il faut relativiser la vision que vous pouvez avoir de la médiathèque d'aujourd'hui.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous pouvez être plus concret sur le contenu car je ne comprends rien à ce que vous racontez.

**Monsieur Mahamadou SIRIBIE**

On ne peut pas lier la médiathèque à l'unique connexion.

**Madame Myriam LAZREUG**

Juste un exemple qu'on comprenne.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Exemple : s'il pleut on pourra se mettre à l'abri.  
Est-ce qu'on peut avoir une date pour l'ouverture du Casino ?

**Monsieur le Maire**

Vous avez vu qu'on a inscrit une recette de 50 000 € qui correspond à un prévisionnel de 100 000 € de recettes des jeux si on ouvre à la fin du premier semestre de l'année 2017. C'est pour ces raisons qu'on a inscrit 50 000 €. Sur la question de l'ouverture du Casino, vous avez pu constater que depuis que nous sommes en mandature je n'ai pas cessé de déployer des forces pour ouvrir ce Casino. Nous avons dépassé tous les obstacles difficiles, le repreneur a dû faire face à des travaux supplémentaires. La fin des travaux est prévue la dernière semaine du mois d'avril 2017. Les loyers nous sont versés depuis janvier 2017 puisque nous avons exonéré les loyers antérieurs.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

## BUDGET PRIMITIF 2017

Intervention de **Paul Euzière**

*Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »*

Tout d'abord, une première remarque qui concerne **la partie fonctionnement** de ce Budget Primitif 2017.

**Vous diminuez les crédits de tous les chapitres**, à l'exception de ceux où c'est mécaniquement et administrativement impossible notamment au plan des charges du personnel (ch. 012), par exemple les cotisations au CNFPT et CDGFPT -qui passent de 199 000 € à 245 000 € (ch.6336)- ou bien les cotisations aux caisses de retraites (ch. 6453).

Partout ailleurs, vous diminuez les crédits aussi bien pour **les vêtements de travail des employés municipaux** (Ch. 60636), que **les fournitures scolaires** - de 170 000 € à 161 000 €- (ch. 6067).

Vous diminuez les crédits pour **l'entretien et les réparations des bâtiments communaux** (ch. 615221) comme ceux destinés à **l'entretien de la voirie** (ch. 615231) que **des réseaux** (ch. 615232).

Vous diminuez les crédits pour **les Transports collectifs** -c'est-à-dire essentiellement ceux qui servent à payer les transports des enfants des écoles (ch. 6247) comme **les frais de nettoyage des locaux municipaux** (ch.6283).

Vous inscrivez même une diminution de la Taxe de Versement Transport qui est due par toutes les entreprises publiques et privées employant plus de 11 salariés qui passerait de 351 000 € -BP 2016- à 330 000 € -BP 2017- (ch.6331) alors que les charges de personnel augmentent !

Or, comme vous les savez, le Versement Transport est calculé sur l'ensemble des rémunérations soumises à cotisations de Sécurité Sociale, c'est-à-dire sur toutes les sommes versées en contrepartie ou à l'occasion du travail.

Par quel miraculeux mécanisme le Versement Transport de la Ville pourrait-il baisser de 21 000 € ?

### **En Fonctionnement, ce Budget Primitif 2017 est intenable.**

Il est intenable pour les services municipaux.

Il est intenable pour nos concitoyens.

Au plan de la section investissement, **nous vous avons fait des propositions très concrètes lors du Débat d'Orientation Budgétaire.**

Elles correspondent à des urgences qui ne peuvent être différées.

**1- la réfection de l'avenue Maréchal De Lattre de Tassigny et du boulevard G. Pompidou** (la route de Cannes entre les Quatre Chemins et le rond-point des Chasseurs Alpains, sous le Lycée Amiral de Grasse) dont la chaussée et les trottoirs sont dans un état lamentable, alors que cette voie est empruntée quotidiennement par des dizaines de milliers d'automobilistes et que c'est l'entrée Sud de notre ville.

Nous vous avons écrit le 9 février à ce sujet en proposant que cette réfection soit **réalisée sur deux ans: 2017 et 2018.**

Vous nous avez répondu, le 27 février que la section communale de la route de Cannes allant de Mouans-Sartoux au Petit Paris avait été découpée en 7 parties et que vous avez demandé que -je cite- « soit inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement » la visibilité de voir inscrire au BP 2018 celui du tronçon « chemin des Capucins/giratoire des Chasseurs Alpains ». Mais rien pour le boulevard G. Pompidou.

A ce rythme là, **il faudra 7 mandats -42 ans- pour rénover les 6 km** de route défoncée et de trottoirs fantomatiques entre Mouans-Sartoux et le Petit Paris.

Nous doutons que nos concitoyens aient la patience d'attendre un demi-siècle ces travaux, alors que l'on met dans le même temps 1 840 000 € dans la « voie de désenclavement » du secteur de la Gare, une voie, là encore, voulue par M. Leleux et à l'utilité très discutable sinon dans une optique de sur-bétonnage du secteur.

2- les travaux de **la Cathédrale** -dont le montant s'élevait en 2012 à 4 millions € étalés sur 10 ans, que M. Leleux avait fait voter par le conseil municipal, sans y adjoindre le moindre calendrier.

La Cathédrale est le lieu le plus visité -bien plus que le Musée International de la Parfumerie- par les touristes.

Aucune inscription de crédits ni dans ce Budget Primitif 2017, ni au Plan Pluriannuel d'Investissement jusqu'en 2020 !

3- **la façade de l'Hôtel de Ville** -côté Place du Petit Puy- est dans un état absolument lamentable: volets enlevés, décroûtages non rebouchés, vitreries disparates et bricolées alors que c'est un **bâtiment historique**. Nous l'avons dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Vous annoncez que l'on va « *lancer des études majeures* » en 2017 et que « *l'ancien Palais Episcopal fera l'objet d'un diagnostic préalable global* ».

Mais qu'il s'agisse de la Cathédrale ou de la façade Sud de la Mairie, on a déjà fait des « études ».

On n'arrête d'ailleurs pas d'en faire !

En 2012, M. Leleux avait déjà programmé sur 10 ans les travaux de la Cathédrale. Ils avaient été chiffrés et avertisés par toutes les autorités. Mais cinq ans plus tard, **rien n'a été fait**. Pas plus que pour l'Hôtel de Ville où les décroûtages en façade prouvent bien que des études ont déjà été faites.

Ce que vous nous proposez maintenant, c'est de repartir pour un tour.

On recommence les études..., de nouvelles études...

En fait, **la municipalité joue la montre**.

Vous jouez la montre avec le Patrimoine des Grassois.

4-**Le Jardin Bellaud de la Bellaudière** dont l'accès se situe dans la Cour d'honneur de la Mairie et qui surplombe la fontaine de la Place de l'Evêché est inaccessible, fermé et laissé à l'abandon depuis plus de 10 ans !

5- **La rue de la Pouost**, une des entrées du Cœur historique est dans un état tout aussi lamentable.

Il ne s'agit que de quelques dizaines de mètres à regoudronner et à embellir !  
Ce n'est pas programmé !

**6- L'assainissement collectif.** Il est loin de couvrir tout le territoire communal. Son extension devrait être programmée. Car tous les Grassois, même ceux qui sont contraints d'assurer au prix fort des travaux d'assainissement non collectif, paient la Taxe d'Assainissement.

En résumé, un budget 2017 intenable au plan du fonctionnement et orienté en dépit du bon sens en ce qui concerne les investissements.

Un Budget dans lequel nous ne trouvons pas la prise en compte de nos propositions qui sont pourtant largement partagées par les Grassois.

Nous voterons donc contre.

**2017 - 52            BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE  
COMPTE DE GESTION 2016**

**Monsieur le Maire**

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 53            BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Monsieur le Maire**

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 556 429,40 euros.

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 1 279 991,68 euros.

Les réalisations significatives sur 2016 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépense : Charges à caractère général : 2 356 538,25 euros. Les principaux postes de dépense sont l'achat d'eau au SICASIL pour 2 141 903,07 euros (recette équivalente), la maintenance du Canal du Foulon 146 775,16 (recette équivalente) et les remises à niveau des bouches à clé pour 54 185,02 euros.

Charges de personnel : 89 986 euros qui correspondent à un effectif de mise à disposition de 3 équivalents temps plein, répartis entre un 2 cadres A, 1 cadre B et 7 cadres C ;

Annuité de la dette : 30 647,32 euros avec un encours de dette au 31 décembre 2015 de 146 915,17 euros ;

Dépenses d'équipement : 1 610 597,97 euros - les principales opérations réalisées sont :

- les renouvellements et extensions de réseaux des routes de Mouans-Sartoux, de la Paoute et de Pégomas, Vieux chemin d'Estramousse, rue du four de l'Oratoire, voie des Adrets, Domaine de Malbosc
- les travaux de réalisation d'un by-pass Canal du Foulon.

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

La surtaxe pour 1 181 426,52 euros ;

Le produit lié aux remboursements du Foulon pour l'achat d'eau et les travaux d'entretien : 2 551 004,02 euros ;

Les recettes liées aux remboursements de TVA pour 257 546,47 euros.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.



**2017 - 54      BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

**Monsieur le Maire**

Il vous est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2016, soit un excédent de 1 279 991,68 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	800 000,00 €
Résultat de l'exercice	479 991,68 €
Excédent au 31 décembre 2016	1 279 991,68 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur) ligne 002	1 279 991,68 €
---	----------------

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 55      BUDGET PRIMITIF 2017  
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
APPROBATION**

**Monsieur le Maire**

Je vous propose d'adopter par chapitre et par nature le budget primitif 2017 du service de l'eau potable.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'est pas une question mais une explication de vote. Nous allons voter contre parce qu'on est pour le retour en régie et que la DSP est quelque chose qui ne nous convient pas depuis le début et surtout depuis la renégociation de 2011. Nous aimerions que soit abordée la part fixe (part abonnement sur les factures) qui est la partie la plus injuste de la consommation d'eau. Il faudrait renégocier la répartition et la partie fixe sur les factures d'eau. C'est ce qui est le plus lourd pour le petit consommateur et le consommateur moyen.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 56      **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
COMPTE DE GESTION 2016**

**Monsieur le Maire**

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 57      **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Monsieur le Maire**

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 80 166,61 euros ;  
Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 1 215 825,01 euros.  
Les réalisations significatives sur 2016 (*liste non exhaustive*) sont les suivantes :

En dépense les charges à caractère général : 111 958,50 euros - principalement constituées par le diagnostic, l'analyse et la prévision des actions sur les réseaux d'eau. Charges de personnel : 168 321,00 euros – correspondent à un effectif de mise à disposition d'environ 4 équivalents temps plein, répartis entre 2 cadres A et 8 cadres C.

Annuité de la dette : 271 364,48 euros avec un encours de dette au 31 décembre 2016 de 1 961 169,33 euros ;

Dépenses d'équipement: 1 508 549,57 euros - les principales opérations réalisées sont :

- création d'un réseau d'eaux usées vallon du Rossignol ;
- les remplacements de réseaux ou renforcement Plateau de Roquevignon, rue Four de l'Oratoire, avenue Général de Gaulle, avenue Mathias Duval, boulevard Carnot ;
- des travaux de dévoiement de réseau boulevard Pasteur.

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

La surtaxe pour 1 052 132,12 euros ;

La taxe de raccordement aux eaux usées à hauteur de 117 365,71 euros ;

Les remboursements de TVA pour 248 478,80 euros ;

L'affectation pour 658 084,35 euros.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

**Madame Magali CONESA**

Voir intervention jointe en annexe.

**Madame Nicole NUTINI**

Je suis très heureuse d'avoir entendu tout ce que vous avez dit car l'assainissement est souvent un secteur qui intéresse peu de personnes. Merci pour toutes ces interventions que je partage. J'ai essayé de prendre des notes et je vais essayer de répondre. Lorsque vous demandez le plan pluriannuel en ce qui concerne l'assainissement collectif nous sommes en plein schéma directeur d'assainissement et de pluvial. Nous allons avoir un plan pour les 10 et 15 années à venir. En ce qui concerne le SPANC, la ville de Grasse est modèle avec son équipe qui fonctionne en régie et aujourd'hui vous avez posé une question sur les contrôles futurs c'est environ 4 000 foyers qui sont en assainissement collectif et on essayera d'arriver au maximum. L'agence de l'eau a remarqué la qualité de ce service puisque la subvention est de 3 000 € par usager et cette année en fonction du nombre de réhabilitations elle a rajouté 400 € soit 3 400 €. Je prends acte de la communication des données que vous regrettez. Nous sommes en train de réfléchir sur une communication externe. Vous avez évoqué un différentiel au niveau des travaux. Nous avons des accès extrêmement compliqués dans certains quartiers. Néanmoins il y a des différences de travaux qui nous préoccupent auprès de l'usager avec des prix élevés. Nous passons par un diagnostic d'un hydrogéologue, lequel donne les travaux à faire sur le plan technique. Merci pour ces échanges, cela m'a fait plaisir.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**BUDGET ANNEXE – SERVICE ASSAINISSEMENT – CA 2016**  
**BUDGET ANNEXE – SERVICE ASSAINISSEMENT**  
**NON COLLECTIF**

Intervention de **Magali CONESA**,

*Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"*

S'agissant du Compte Administratif et des Budgets Primitifs du Service Assainissement et du Service Assainissement Non Collectif (SPANC), les notes annexées ne permettent pas d'appréhender correctement la situation financière exacte de ces services.

Les notes de présentation ont valeur explicative, on le remarque d'ailleurs aisément au niveau du Budget Principal.

Or, sur ces budgets annexes, les données transmises sont parcellaires. Par exemple, sur les Budgets Primitifs 2017, **les notes sont très succinctes**.

Ajouté à cela, **qu'aucun contrôle financier n'a été effectué sur ces 2 services**, comme je l'ai déjà mentionné, et on mesurera toute la difficulté de juger de la gestion de ces services.

Pour corroborer mes dires, je relève p.28 du dernier Rapport de Développement Durable la mention suivante au chapitre eaux usées :

*« Le SPANC assure le contrôle de conformité des installations d'assainissement individuelles mandatées pour 279 000 € en 2015 pour divers prestations **mais aucune donnée n'est transmise**.*

*Des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau collectif ont été réalisés par la Ville de Grasse sur le budget annexe 2015, 2 118 000 € ont été mandatés, **mais aucune donnée n'est transmise**.*

*Dans la piste de progrès, il est noté « mettre en place une transversalité afin d'obtenir **une lisibilité des évolutions sur ces postes**. Définir des indicateurs de suivi faciles à remplir et **imposer une transmission systématique des données**. »*

J'ai demandé, pour ma part, en tant que membre de la Commission de suivi des Délégations de Services Publics, des éléments complémentaires au sujet du Service d'Assainissement Non Collectif et je remercie les services de la Ville d'y avoir répondu avec précision et détail.

Les informations transmises sont à la fois intéressantes pour mesurer les actions réelles de ce service mais également sa gestion.

Il est donc regrettable de ne pas observer une rigueur de traitement dans la transmission et l'analyse des informations relatives à ces deux services.

L'assainissement est un enjeu primordial dans notre ville.

De par la nature particulière de notre géographie, les risques d'inondation, le mitage du territoire, l'expansion urbanistique, l'assainissement devrait être une priorité.

En 2016, les budgets de l'Assainissement collectif et de l'Assainissement non collectif sont rentables.

### **En ce qui concerne l'assainissement collectif :**

En 2016, le **Service assainissement collectif** présente des **résultats excédentaires**, en section d'investissement, le résultat est 80 166 €, en section d'exploitation, le résultat est de 1 215 825 €.

Les dépenses d'équipements sont de 1 508 549 €, elles correspondent à des travaux de remplacement, de réparations de réseaux existants et à la création d'un réseau d'eaux usées au vallon du Rossignol.

En 2017, des travaux de renouvellement, de séparatif de réseaux sont programmés ainsi que la poursuite des travaux d'extension du vallon du Rossignol (tranche 2).

Une seule création de réseau dans le vallon du Rossignol programmée sur 2016 et 2017 ne peut pas être considérée à proprement parler comme un programme suffisant.

Quelles sont les pistes d'extension du réseau d'eaux usées étudiées pour l'avenir ?

Y-a-t-il un planning existant quartier par quartier ?

L'Assainissement collectif représente à la fois la garantie d'une installation répondant aux normes environnementales et techniques, et représente également une voie à promouvoir pour rendre un véritable service public.

### **En ce qui concerne l'assainissement non collectif (SPANC) :**

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont excédentaires.

Le résultat de la section d'investissement est de 11 428 €,

Le résultat de la section d'exploitation est de 58 436 €.

Les recettes du Service Assainissement Non Collectif résultent des contrôles et des études effectuées par la Ville refacturés aux particuliers, de la surtaxe assainissement pour les vidanges et des subventions perçues par l'Agence de l'Eau.

Les missions du SPANC sont essentielles pour informer, contrôler, aider aux réhabilitations ou à la mise en place de système d'assainissement individuel.

**On estime entre 3500 et 4000 habitations concernées à Grasse par l'assainissement non collectif.**

Depuis 2014, les contrôles progressent, ils passent de 350 en 2014 à 460 en 2016.

Sur les 460 contrôles effectués en 2016, 224 concluent à des installations non conformes, soit près de la moitié, d'où la nécessité de renforcer ces contrôles.

Y-a-t-il en l'occurrence un planning du suivi des contrôles à venir ?

La délibération du 08/12/2015 a fixé les tarifs de redevance du SPANC et mentionne que ces tarifs ne seront pas actualisés jusqu'en 2017, on peut donc supposer qu'ils le seront en 2018.

Au cours de l'année 2016, 52 réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif ont été subventionnées à hauteur de 3 000,00 € pour chaque particulier.

Sur ces 52 réhabilitations, 31 installations ont un coût de plus 10 000,00 €, soit plus de la moitié avec des installations allant jusqu'à 23 000,00 € ou 37 000,00 €.

On regrettera ici, de manière générale, un manque de visibilité et d'information au public des actions menées par le SPANC sur l'ensemble du territoire grassois.

**Faire le choix de l'assainissement non collectif, c'est accepter de faire peser une charge très importante sur les foyers grassois,** avec des contraintes techniques et géographiques qui rendent certaines installations difficilement réalisables et très coûteuses.

En outre, de par les situations difficiles évoquées précédemment, cela ne garantit pas sur l'ensemble de notre commune la préservation de nos sols et de l'environnement.

Ainsi, là où c'est possible, **un programme pluriannuel d'extension du réseau collectif est indispensable.**

Dans les cas d'impossibilité, il serait nécessaire d'octroyer des moyens supplémentaires à la bonne exécution des services proposés par la régie du SPANC.

L'assainissement est un service public qui doit être généralisé et qui n'a pas vocation à être un service excédentaire.

**2017 - 58            BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir affecter le résultat au 31 décembre 2016, soit un excédent de 1 215 825,01 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	1 000 000,00 €
Résultat de l'exercice	215 825,01 €
Excédent au 31 décembre 2016	1 215 825,01 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	700 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) ligne 002	515 825,01 €

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 59            BUDGET PRIMITIF 2017  
SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
APPROBATION**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir adopter par chapitre et par nature le budget primitif 2017 du Service d'Assainissement.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et 3 Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 60      **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
COMPTE DE GESTION 2016**

**Monsieur le Maire**

Je reprends la présidence de la séance.

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 61      **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Monsieur le Maire**

Je donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 11 428,27 euros.

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 58 435,79 euros.

Les réalisations significatives sur 2016 (**liste non exhaustive**) sont les suivantes :

En dépense charges à caractère général : 26 444,68 euros - liées aux études effectuées par un hydrogéologue pour le compte de la Ville; ces études sont refacturées aux particuliers à des tarifs conventionnés.

Charges de personnel : 65 455,85 euros – correspondent à un effectif de mise à disposition de 2 équivalents temps plein, soit 2 cadres C ;

Charges exceptionnelles : reversement aux particuliers des subventions perçues de l'Agence de l'Eau soit 156 000 euros dans le cadre de l'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (recette équivalente).

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

Les refacturations aux particuliers des prestations études majorées de la maîtrise d'œuvre par la Ville soit 29 360 euros ;

Les prestations facturées aux particuliers dans le cadre des contrôles effectués par la Ville pour 34 490,35 euros ;

Le produit de la surtaxe assainissement pour les matières de vidange soit 19 585,80 euros ;

L'encaissement des subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers soit 171 000 euros ;

La subvention de l'Agence de l'Eau versée à la Ville pour les contrôles de conformité soit 15 500 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.



**2017 - 62      BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

**Monsieur le Maire**

Je reprends la Présidence de notre séance.

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2016, soit un excédent de 58 435,79 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 63      BUDGET PRIMITIF 2017  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
APPROBATION**

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de bien vouloir adopter par chapitre et par nature le budget primitif 2017 du service d'assainissement non collectif.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 64      BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES  
COMPTE DE GESTION 2016**

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 65      **BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Monsieur le Maire**

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 67 329,49 euros. Les réalisations sur 2016 sont liées aux ventes de caveaux et enfeus pour 20 768 euros et 588 euros aux achats de cases et enfeus.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, premier adjoint.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 66      **BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir affecter le résultat au 31 décembre 2016, soit un excédent de 67 329,49 € comme suit :

Excédent antérieur reporté	47 149,49 €
Résultat de l'exercice	20 180,00 €
Excédent au 31 décembre 2016	67 329,49 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	67 329,49 €
---	-------------

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 67      BUDGET PRIMITIF 2017  
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES  
APPROBATION**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir adopter par chapitre et par nature le budget primitif 2017 du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 68      BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO  
COMPTE DE GESTION 2016**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 69      BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 31 811,29 euros.

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 6 906,40 euros.

Les réalisations significatives sur 2016 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépense : Charges à caractère général : 64 558,24 euros liées principalement aux locations de films et paiement des taxes de diffusion au Centre National du Cinéma. Charges de personnel : 140 955,72 euros - correspondent à un effectif de mise à disposition de 3 équivalents temps plein, 1 cadre A et 2 cadres C et une vacation pour le poste de programmeur.

Investissement : acquisition de matériel informatique et de bureautique pour 2 046,58 euros.

Ces dépenses ont été en partie financées par les recettes suivantes : les droits d'entrée pour 88 999,62 euros. Le poste subvention et notamment du Centre National du Cinéma pour 12 215,65 euros liée au classement Art et Essais.

La subvention exceptionnelle de la Ville pour 220 000 euros.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

La majorité vous êtes 20 ce qui veut dire que sans l'opposition il n'y a pas le quorum ce qui montre un manque de sérieux de la part de la majorité.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

**Madame Myriam LAZREUG**

Nous voterons contre cette délibération N°69 puisque le budget n'est pas conforté, n'est pas réel. Le cinéma « le Studio » ne dégagne pas un excédent pour 2016 mais un déficit de plus de 100 000 €.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Nous voterons également contre car je pense qu'il faut stopper l'hémorragie. Nous avons toujours été dans le sens de tenir ce cinéma, mais je pense qu'il faut constater l'échec, 220 000 € de subvention accordée par la ville c'est considérable. C'est l'argent des Grassois, c'est dommage car c'est de la culture. Cette culture pourra peut-être renaître sous une autre forme avec la médiathèque.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 70**

**BUDGET ANNEXE – DU CINEMA STUDIO  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir affecter le résultat au 31 décembre 2016, soit un excédent de 6 906,40 €, comme suit :

Déficit antérieur reporté	- 104 247,81 €
Résultat de l'exercice	111 154,21 €
Excédent au 31 décembre 2016	6 906,40 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	6 906,40 €
---	------------

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 71            BUDGET PRIMITIF 2017  
SERVICE DU CINEMA STUDIO  
APPROBATION**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir adopter par chapitre et par nature le budget primitif 2017 de la Régie d'Exploitation du Cinéma Studio.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il aurait fallu que l'on commence par voter la délibération N°76. La délibération 76 pose un problème de fond et de droit.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous propose que nous traitions la 76 maintenant et nous reprendrons le vote de la 71 après.

**2017 – 76            CINEMA LE STUDIO  
RETRAIT PARTIEL DE LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2016  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 120 000 EUROS**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2016 qui adopte le versement d'une subvention exceptionnelle à la régie du cinéma Studio. Le 02 janvier 2017, le Sous-Préfet de Grasse a porté à la connaissance de la Ville des observations sur le contenu de ladite délibération, notamment quant à une motivation jugée insuffisante. La Ville a répondu le 31 janvier 2017 en exposant les différentes contraintes imposées par les exigences de service public à la régie du cinéma, lesquelles induisent un déficit d'exploitation. Par courrier du 22 février 2017, le sous-Préfet nous précise que ces sujétions justifient pleinement que la commune prenne en charge dans son budget propre les dépenses de la régie. Néanmoins il est demandé au conseil municipal que la délibération, d'une part, expose les exigences particulières du service public imposées par la commune et d'autre part, explicite « les règles de calcul » légitimant la somme octroyée. L'article L. 2224-2 susvisé qui interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics sauf notamment : « 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ». Le cinéma le Studio a été créé par délibération du 6 décembre 2012. Sont stipulés les objectifs suivants : art et essai, programmation jeune public, collaboration avec les cinémas de notre territoire, offre en version originale des films, programmation de qualité pluridisciplinaire à destination de tous les publics. La régie a été créée le 28 mars 2013 avec mandat de porter ces obligations de service public. La régie a obtenu du Centre National de la Cinématographie les labels « Arts et Essai » et « Jeune public » mais avec une programmation qui n'attire pas forcément le grand public. In fine, en 2016 sur 285 films programmés, 166 possèdent la labélisation « Art et Essai », 57 films « Jeune public » et 19 sont des projections documentaires, soit 85 % de films qui répondent à des exigences d'intérêt général. La régie a développé des dispositifs d'éducation à l'image avec l'Education Nationale : Lycéens et Apprentis au Cinéma (248 entrées), « Collège au Cinéma » (611 entrées) et « Ecole au Cinéma » (430 entrées) : 1289 entrées sur 18 143 en 2016, soit 6,30% des entrées. Ces dispositifs imposent un tarif très bas de 2,50 euros, ne couvrant pas les charges réelles d'exploitation. Au-delà de ce mandat confié à la régie du cinéma, une contrainte de fonctionnement nous a été demandée par la Trésorerie municipale : afin de ne pas concurrencer le secteur privé, les films grand public doivent être diffusés dans un délai de 2 à 3 semaines après leur sortie nationale. La fréquentation du cinéma en est donc impactée. Pour pallier le manque de publicité et d'engouement du public (2-3 semaines après la sortie du film), ainsi que l'absence d'un parking gratuit à proximité, des tarifs attractifs ont été approuvés par le conseil municipal. Ces tarifs ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation du cinéma, le prix moyen du billet étant de 4,90 euros. Ainsi, la subvention de 120 000 euros permet de couvrir notamment :

- Les pertes dues aux tarifs spécifiques issus du mandat de service public donné à la Régie, soit une perte estimée de 56 425 euros (tarif moyen de 4,90 euros contre un tarif moyen des cinémas alentours de 8 euros).
- La prise en compte d'une partie du salaire de la Directrice de la régie du Cinéma « Le Studio » qui consacre 50 % de son temps à la mise en place des actions d'intérêt général issues du mandat donné à la Régie, soit 30 625 euros.
- Les pertes dues aux projections spécifiques (85 % de films répondant à des motifs d'intérêt général) évaluées à 40 % des entrées, pour un montant de 32 950 euros. Il est en outre précisé que ne sont pas prises en compte les pertes de recettes dues aux diffusions des films grand public 2 à 3 semaines après leur sortie nationale.

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2017, je vous demande de bien vouloir retirer partiellement la délibération en date du 13 décembre 2016, en ce qu'elle attribue une subvention exceptionnelle de 120 000 euros à la régie du Cinéma LE STUDIO. Les autres dispositions de la délibération restent inchangées, approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à la régie du cinéma Studio d'un montant de 120 000 euros et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

**Madame Myriam LAZREUG**

Lorsque vous parlez du retrait partiel de la délibération, quelles sont les dispositions qui restent inchangées concernant la précédente délibération.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Le versement.

**Madame Myriam LAZREUG**

Quels sont les documents qui vont être signés par le Maire ?

**Monsieur le Maire**

Je reprends la présidence de séance.

On va délibérer, signer cette délibération et la transmettre à Monsieur le Préfet afin de lui démontrer que cette délibération est parfaitement cohérente avec ce que Monsieur WESTRELIN vient de vous expliquer.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est un débat sur les subventions qu'on a eu en 2016. En 2016, lorsque je vous avais indiqué qu'à mon sens cette délibération n'était pas légale, vous m'aviez répondu par trois reprises que je ne comprenais pas et qu'il fallait se reporter à ce que vous m'aviez déjà dit en 2015 et que cette délibération était parfaitement légale et qu'elle passerait le contrôle de légalité sans problème. Monsieur WESTRELIN m'a tenu le même discours. On voit aujourd'hui que c'était faux puisque vous avez été recadré par le Préfet qui vous a demandé de retirer votre délibération et qu'elle ne pouvait pas passer le contrôle de légalité en l'état pour absence de motivation.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de difficulté sur le fond. Il a demandé à ce que nous motivions la délibération.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

C'est une question de forme.

**Madame Myriam LAZREUG**

Il vous a écrit qu'elle ne passerait pas le contrôle de légalité car elle n'était pas motivée et qu'elle était en infraction au CGCT.

**Monsieur le Maire**

Pas du tout.

**Madame Myriam LAZREUG**

J'ai le courrier dans mon dossier.

**Monsieur le Maire**

Je le sais puisque vous êtes à l'origine de cela. J'en ai longuement parlé avec Monsieur le Préfet et le sous-Préfet et il n'y a pas de difficulté.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ce n'est pas ce qu'écrit le Préfet puisqu'il vous demande de retirer la délibération, celle-ci ne pouvant pas passer le contrôle de légalité puisque vous aviez, par la subvention, comblé un déficit d'exploitation.

**Monsieur le Maire**

Écrivez-lui à nouveau et vous verrez qu'il n'y a pas de difficulté.

**Madame Myriam LAZREUG**

Une fois de plus vous avancez des contrevérités. Votre délibération n'était pas légale contrairement à ce que vous avez affirmé ce qui vous met aujourd'hui dans l'obligation de la retirer. Le problème c'est que votre nouvelle délibération est tout aussi illégale. On vous rappelle que les services publics industriels et commerciaux en régie doivent être équilibrés en recette et en dépense, ce qui n'a jamais été le cas du cinéma « le Studio ». Il est interdit aux communes de compenser en prenant en charge dans leur budget propre les dépenses des services publics industriels et commerciaux sauf lorsque la commune a imposé des contraintes particulières de fonctionnement au service public. Vous essayez de justifier votre somme de 120 000 € en expliquant que vous avez imposé des contraintes de service public au cinéma. Ce qui est vrai notamment des tarifs très bas mais là où la deuxième délibération est tout aussi illégale c'est que dans le budget et par la subvention que vous voulez nous faire voter à hauteur de 120 000 € en réalité vous ne prenez pas en charge dans le budget de la commune des dépenses du service public industriel et commercial mais vous compensez des pertes d'exploitation. Vous l'indiquez vous-même les pertes dues au tarif spécifique, aux projections spécifiques et au fait que la directrice du cinéma « le Studio » doit passer 50 % de son temps à mettre en place des actions d'intérêt général. Ce ne sont pas des dépenses au sens de la Loi et par conséquent elles ne peuvent pas être prises en charge par la subvention que vous proposez de voter. Je souhaiterais avoir des explications du service juridique à ce niveau-là. Comment pouvez-vous motiver votre délibération ?

**Monsieur le Maire**

La délibération est parfaitement motivée et on va la transmettre au contrôle de la légalité.

**Madame Myriam LAZREUG**

Le code des collectivités territoriales vous oblige à expliciter les règles de calcul des dépenses. Moi je ne vois aucune explication. Comment êtes-vous arrivé à calculer les dépenses et comment expliquez-vous les pertes au niveau des services publics de la régie qui seraient dues à des tarifs bas ? Si on prend les calculs que vous donnez et le nombre d'entrées cela ne correspond pas aux sommes évaluées forfaitairement.

**Monsieur le Maire**

Je vais vous envoyer toutes les règles et les méthodes de calcul.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous voulez encore nous faire voter une délibération illégale. On ne va pas revenir une troisième fois.

**Monsieur le Maire**

Elle n'est pas illégale.

**Madame Myriam LAZREUG**

Comme celle de décembre.

**Monsieur le Maire**

Vous irez au tribunal comme d'habitude.

**Madame Myriam LAZREUG**

Non, nous saisissons le Préfet. Nous ne pouvons pas aller au tribunal toutes les 5 minutes, sinon il y aurait des audiences spéciales « Jérôme VIAUD ».

**Monsieur le Maire**

Vous avez l'habitude de saisir le Préfet pour beaucoup de choses.

**Madame Myriam LAZREUG**

Non, je ne l'ai fait qu'une seule fois. Donc vous ne nous donnez aucune explication, vous imposez un vote, d'accord.

**Monsieur le Maire**

Je vous donnerai toutes les explications.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je les veux avant le vote.

**Monsieur le Maire**

De toute façon vous allez voter contre.



**Madame Myriam LAZREUG**

Si vous me donnez des explications qui montrent qu'en réalité les pertes dont vous faites état sont des dépenses prises en charge et non pas une perte d'exploitation, je vote la délibération. Il n'y a aucun problème.

**Monsieur le Maire**

Si on vous donne la méthode de calcul vous validez la délibération.

**Madame Myriam LAZREUG**

Oui, si la méthode de calcul me démontre que nous prenons en charge des dépenses du cinéma « le Studio » et non pas des pertes d'exploitation ce qui est interdit par la Loi.

**Monsieur le Maire**

Je vais vous donner la grille de calcul afin de vous permettre d'apprécier cela et on repassera au vote dans quelques minutes.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je ne comprends pas pourquoi c'est un retrait partiel.

**Monsieur le Maire**

C'est parce qu'il y a une délibération budgétaire modificative qui est accrochée dans la même délibération. On retire cette partie pour redélibérer et pour motiver auprès de Monsieur le Préfet les éléments qui sont à justifier et justifiables et qui ne posent pas de problème de fond.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Du coup la DBM n'est plus valable.

**Monsieur le Maire**

Oui car elle porte sur cette question-là. Nous faisons un retrait partiel sur la partie dans laquelle le Préfet nous demande de motiver. Nous avons juste l'approbation sur la subvention exceptionnelle.

Je reprends la délibération de décembre : la décision budgétaire modificative n°1 de la Régie d'exploitation du cinéma Studio par chapitre, telle qu'elle vous est proposée, cette partie ne change pas et approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'exploitation à hauteur de 120 000 euros, compte tenu de la décision du conseil municipal de maintenir un cinéma de proximité sous la forme d'art et d'essai et des contraintes particulières liées à l'activité, c'est cette partie qui change.

Je vais vous donner la méthode de calcul pour que si cela vous convient vous puissiez voter cette délibération.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Pour que l'on comprenne bien si c'est la délibération 2016-210, ce rapport a pour objet de présenter la décision budgétaire modificative de l'exercice budgétaire 2016 de la régie d'exploitation du cinéma « le Studio ». Cela porte sur 20 000 €.

**Monsieur le Maire**

C'est la première partie et après cela porte sur une subvention exceptionnelle de 120 000 €. Je vous propose qu'on avance sur notre ordre du jour nous reviendrons sur cette délibération ultérieurement.

**2017 - 72      SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL  
DES PREALPES D'AZUR  
ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL APRES DEMISSION  
MODIFICATION**

**Monsieur le Maire**

Je vous demande de bien vouloir désigner Madame Murièle CHABERT comme membre suppléant du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et de préciser que les membres titulaires et suppléants du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur sont désormais les suivants :

**Titulaire :**  
Madame Anne Marie DUVAL

**Suppléant :**  
Madame Murièle CHABERT

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 73      VILLE D'ART ET D'HISTOIRE  
TARIFICATION GROUPE**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'une nouvelle tarification des visites guidées par Ville d'art et d'histoire pour les groupes inférieurs à 50 personnes. Afin de favoriser les réservations de groupes privés de petite taille, il est mis en place une double tarification :

- Visites sur réservation de groupes adultes de 1 à 20 personnes : 40 euros par groupe.
- Visites sur réservation de groupes adultes de 21 à 50 personnes : 80 euros par groupe.

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2017, Je vous demande de bien vouloir notifier que ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 74**      **VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**  
**FESTIVAL DES JARDINS - PARTENARIATS**

**Monsieur le Maire**

Dans le cadre du Festival des Jardins de la Côte d'Azur, organisé par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le Comité Régional du Tourisme et la Ville de Grasse, des partenariats sont prévus, permettant l'animation des weekends du mois d'avril dans les jardins de la Villa Fragonard. Ces partenariats vont permettre la mise en place d'ateliers de loisirs créatifs, de spectacles de danse, chant, kung fu, cirque et théâtre.

Liste des partenaires qui interviendront tous à titre gracieux :

Baïso Luserno  
Caprices d'Orient  
Ecole de Théâtre Gérard Philipe  
Le tigre blanc  
Les voix d'Arsis  
Mosaïquement votre  
Piste d'Azur  
Sabor Latino  
Si on chantait

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2017, Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de la manifestation « Festival des Jardins de la Côte d'Azur » et les partenariats en découlant, approuver les termes de la convention, approuver le principe de la manifestation « Festival des Jardins de la Côte d'Azur » et les partenariats en découlant.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 75**      **MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE**  
**VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD**  
**REGIE DES RECETTES**  
**GRATUITE D'ACCES AUX AMBASSADEURS DU TOURISME**  
**DE L'OFFICE DU TOURISME DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet l'instauration de la gratuité d'accès au Musée d'Art et d'Histoire de Provence et à la Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard pour les ambassadeurs du Tourisme envoyés par l'Office du Tourisme de Grasse. Cette gratuité leur permettra de se former plus régulièrement dans ces deux musées grassois. Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à instaurer la gratuité d'entrée aux ambassadeurs du Tourisme pour le MAHP ou la Villa Fragonard.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2017 – 77      **CONVENTION DE GESTION POUR L'EXERCICE  
DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME »  
PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU PAYS DE GRASSE AU 1ER JANVIER 2017**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse disposera, en application de la loi NOTRe, de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ». Toutefois, le délai imparti en vue de tirer toutes les conséquences d'un tel transfert de compétences étant trop contraint, notamment quant aux divers outils touristiques et particulièrement aux offices de tourisme communaux et à leurs modalités de gestion, il a été envisagé que la Communauté d'Agglomération confie aux communes concernées, en application des dispositions de l'article L.5216-7-1, la gestion de l'exercice de cette compétence nouvelle dévolue au niveau communautaire. C'est ainsi que dans la perspective de création d'un éventuel office de tourisme communautaire dans le courant de l'année 2017, dans le prolongement de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » à la Communauté d'Agglomération et pour permettre de préparer dans de bonnes conditions cette évolution, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entend confier le soin d'exercer en ses lieux et place aux communes membres ladite compétence, via la mise en place d'une convention de gestion de service. Pendant la durée de la convention, la Communauté d'Agglomération demeure l'autorité compétente en matière de « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », mais l'exercice de la compétence est assurée par la Commune et ses divers outils et moyens, au rang desquels son office de tourisme, pour le compte de la Communauté d'Agglomération. Pour assurer une stricte neutralité financière et budgétaire, tant pour la Communauté d'Agglomération que pour la Commune, la régularisation des opérations financières correspondant aux services, objet de la convention, se fera après constatation des écritures comptables.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion pour l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2voix), Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Le présent rapport a pour objet le vote d'une subvention anticipée pour le financement d'une action réalisée dans le cadre du Contrat de Ville par l'association d'une Rive à l'Autre. Cette anticipation de subventionnement est pour maintenir l'action auprès du public fragilisé du Centre-ville. Pour l'année 2017, l'association consolidera, développera et structurera les actions menées jusqu'à ce jour, en poursuivant et renforçant le partenariat initié avec différents partenaires tels que l'Etat, la Ville, la communauté d'agglomération, la CAF et les associations. Concrètement sur la place aux Herbes, l'association organisera des ateliers créatifs les mercredis et samedis après-midi pour les enfants de 6 à 13 ans, accompagnés de leurs parents, ainsi que des sorties culturelles et nature parents-enfants 1 fois par mois. Pour les adultes, mise en place d'ateliers manuels permettant la création de chaises fleuries pour décorer la ville ou encore animer la place aux Herbes. Une collaboration active sera maintenue avec les services municipaux pour être un partenaire fort lors des événements organisés par la Ville de Grasse. Il est proposé une subvention anticipée de 6 000 €, en faveur de cette association, avant la prochaine programmation de la Politique de la Ville, afin d'assurer le maintien de l'action auprès du public fragilisé du Centre-Ville. Considérant que pour cette action, une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association sera établie pour préciser les modalités d'intervention et d'évaluation.

La commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2017, je vous demande de bien vouloir approuver les actions et les conditions de financement ci-dessus exposées ; autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association d'une Rive à l'Autre et autoriser le versement de la subvention anticipée à l'association de 6 000 €.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Nous sommes contre cette délibération. Nous sommes dans une subvention de type communautariste. Le nom de l'association d'une Rive à l'Autre, nous avons l'impression lorsque l'on vit dans ce département et dans cette région que c'est surtout dans un sens que le cheminement se fait. Ce qui est décrit dans cette délibération est presque un véritable scandale. Cela pourrait intéresser des journalistes du « Canard enchaîné » d'ailleurs. Lorsqu'on lit qu'on va donner 6 000 €, ce qui est dérisoire sur le budget de la ville, en revanche c'est beaucoup lorsqu'on lit l'objectif. L'objectif c'est l'apprentissage de la citoyenneté. Cela nous fait peur car on est tous selon notre chère constitution « égaux en droit », lorsqu'on naît en France. Nous sommes tous citoyens, je ne vois pas pourquoi on devrait apprendre la citoyenneté. La citoyenneté s'apprend dans sa famille, dans l'espace public, à l'école, au collège et au lycée. Il faut laisser le choix aux gens de dire avec qui ils ont envie de vivre et d'échanger. Si on donne de l'argent pour imposer aux uns et aux autres de vivre ensemble et d'échanger culturellement c'est que par définition cela ne marche pas naturellement. On a envie de partager avec les gens qui ont les mêmes valeurs que soi. Le pire de tout cela c'est d'écrire : « Favoriser la circulation des habitants entre la partie basse et haute du centre historique, la présence des filles et des femmes sur la place aux Herbes » cela confirme ce que nous disons. Nous sommes les seuls à dire en France que l'immigration massive depuis 40 ans a conduit à ce que dans certains quartiers il n'y ait plus d'autorisation pour les filles et les femmes de se promener autrement que voilées le cas échéant ou en burka et qu'elles sont les mal venues dans certains endroits qui sont pourtant des territoires entiers de la République. C'est catastrophique et j'invite tous les gens autour de cette table qui vont voter de mûrement réfléchir leur vote. On ne doit pas donner de l'argent à une association qui va favoriser la présence des filles et des femmes sur une place parce que, si on le fait, on se rend complice des gens qui ont fait en sorte que la présence de ces filles et de ces femmes ne soit plus possible. La complicité en matière juridique est aussi gravement puni que l'acte principal. Je crois que si on doit imposer à quelqu'un de vivre avec quelqu'un d'autre c'est que par définition l'alchimie ne s'est pas faite. On ne doit imposer à personne de vivre avec d'autres et si on le fait c'est sous la contrainte. Je vois aussi les efforts que fait l'association pour que les enfants s'intéressent au jardinage mais tout cela cache un problème de fond. Je vous demande avant de voter de bien y réfléchir.

**Monsieur le Maire**

Nous combattons toute forme de communautarisme et pour nous le communautarisme est un recul sur le vivre ensemble que nous souhaitons, que nous voulons. Dans chaque endroit de la ville de Grasse, l'esprit de la République est là. Nous ne sommes pas dans une démarche de complicité comme vous l'évoquez et ce n'est pas notre socle de valeur.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il y a une contradiction dans la délibération que nous voterons. L'axe principal de la programmation 2017 sera le développement harmonieux du quartier des Fleurs de Grasse et du Grand Centre, donc il y a deux quartiers, d'accord.

**Monsieur le Maire**

Non, c'est le contrat de ville qui sera voté en juin qui porte sur les deux quartiers.

**Monsieur Paul EUZIERE**

D'accord et ensuite « contenu et moyens mis en œuvre ». L'association structurera des actions, menées jusqu'à ce jour sur la place aux Herbes, et organisera des ateliers créatifs. Et là, la Blaquièrre a disparu.

**Madame Nicole NUTINI**

C'est une action qui s'inscrit dans le contrat de ville. Dans le contrat de ville il y a deux quartiers prioritaires qui sont les Fleurs de Grasse et le Centre-Ville et cette association intervient pour ne pas isoler et communautariser le lieu de la place aux Herbes et intervient aussi au niveau des Fleurs de Grasse. Les deux quartiers étaient cités dans un cadre global et transversal.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Monsieur DEGIOANNI a parlé de mouvement dans un seul sens dans la Méditerranée. Il y a 41 000 français en Algérie, 70 000 au Maroc et 30 000 en Tunisie. Ce sont des chiffres qui sont en augmentation en fonction des marchés. Les patrons français ont été chercher les travailleurs immigrés lorsqu'il fallait construire les autoroutes, faire tourner la sidérurgie et nos mines, comme ils sont allés chercher, avant, les italiens, les belges et les polonais. Je sais que la France est une terre d'immigration depuis quelques siècles.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je crois que de mémoire 10 000 € avait été affectés l'année dernière à cette association. Cette année c'est 6 000 € ?

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

C'est une anticipation car l'association n'a pas assez d'argent pour aller jusqu'en juin.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

J'ai bien compris mais du coup j'aimerais avoir le montant total de l'année ?

**Monsieur le Maire**

6 000 €. Les 10 000 € de l'année dernière, c'était un contrat exceptionnel.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

J'avais dit l'année dernière qu'il s'agissait d'une subvention exceptionnelle et j'avais dit de faire attention qu'elle ne devienne pas annuelle. J'avais donc raison car, sous la pression de ces populations, la municipalité plie. Ces populations réclament désormais une subvention annuelle. C'est ce que je comprends à travers cette avance qui est proposée aujourd'hui.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Le montant est énorme : 6 000 €. L'objet vous en avez parlé mais lorsque l'on parle de la circulation des habitants entre la partie haute et basse du centre-historique est-ce qu'on ne pourrait pas recevoir cette personne qui nous expliquerait ce qu'elle fait car cela me paraît nébuleux ?

**Madame Nicole NUTINI**

Vous avez compris que je fais partie des personnes qui soutiennent philosophiquement ce type d'action. Je comprends qu'on ne peut pas dire que dans le cadre de la politique de la ville, qui existe depuis des années, on ait pu tout régler dans ces quartiers dit prioritaires ancien CUCS... Néanmoins, Monsieur CASSARINI si vous voulez voir le film qui est fait sur l'activité de l'année de cette association on peut l'organiser et cette association est loin de se réduire à ce qu'on évoque en disant « elle fait venir des femmes sur la place aux Herbes ». Elle est présente dans trois boutiques, elle fait des activités pour des jeunes enfants, elle fait les chaises fleuries, elle est multi projets. Cette année en particulier l'idée d'arrêter la subvention s'était posée. Nous en avons discuté avec l'ensemble des élus sur l'ensemble des associations et les services de l'Etat se sont engagés beaucoup plus fort cette année puisque cette association a été repérée pour le travail qu'elle fait et l'Etat a donné 38 000 €, la CAF 17 000 €. Si la ville de Grasse ne s'était pas engagée auprès de l'Etat et de la CAF à soutenir cette association, l'Etat se retirait du projet. Compte-tenu du bilan d'activités que cette association nous a présenté, il nous semblait intéressant de la subventionner. Comme l'a précisé Monsieur WESTRELIN, c'est dans le cadre calendaire du versement des subventions : ils avaient du mal financièrement à attendre le mois de juin. C'est pour cette raison que nous passons cette subvention au mois de mars. Cependant ce n'est pas une subvention pérenne.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je suis effaré car je trouvais que 6 000 € c'était énorme. Peut-être que les écrits sont très réducteurs et ne rendent pas compte du tout de l'activité. Je viens de compter cela représente 60 000 € d'argent public. 60 000 € pour aussi peu d'action. 60 000 € pour la circulation entre la partie basse et la partie haute du centre-historique. Depuis plus d'un an que cette association travaille je n'ai pas vu plus de filles sur la place aux Herbes.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

C'est une association qui existe depuis l'année 2 000.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

17 ans, quelle efficacité !

**Madame Nicole NUTINI**

Je voudrais vous dire quelque chose. Au niveau de l'agglomération puisqu'on est dans le cadre du contrat de ville, toutes ces associations ont été reçues pour qu'on assiste à leur bilan exhaustif. Tous les élus ont été invités. Je n'essaye pas de vous convaincre mais c'était là qu'on pouvait discuter pour essayer de comprendre.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est comme pour Cité rêve, il y a eu un travail d'élus et on a subventionné une jeune fille pour distribuer des repas aux SDF Japonais. Je reprends la circulation des habitants entre la partie basse et la partie haute du centre-historique, la présence des filles et des femmes sur la place aux Herbes, une association qui existe depuis 17 ans et qui a un aussi piètre bilan est pour moi une association qui ne devrait pas recevoir de l'argent public. On devrait aller compter les femmes.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous invite à aller plus souvent sur la place aux Herbes.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Monsieur DEGIOANNI y vit et pourra répondre mieux que moi. On paye beaucoup d'impôt pour des choses qui sont profondément choquantes.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Je voudrais bien repreciser notre position. Madame NUTINI, j'apprécie le travail que vous faites et vous le savez. J'apprécie beaucoup les chaises fleuries. Je le dis 60 000 € c'est une goutte d'eau et notre position est une position de principe du libellé de cette délibération. En 2017, en France nous ne pouvons pas accorder cela pour des raisons de mixité sociale ou de circulation entre le bas et le haut. Monsieur CASSARINI je vais vous expliquer la différence : en haut il y a peu d'immigrés et en bas beaucoup d'immigrés et les deux ne communiquent pas. C'est un véritable problème. Moi, dans mon éducation, les filles et les femmes ont la même valeur que les hommes et se mélangent avec tout le monde et il n'y a pas de différence entre les unes et les autres. Si on revient à cela c'est bien qu'il y a un problème et le problème c'est la présence de l'islam radical qui veut séparer les hommes et les femmes dans leur éducation et qui veut séparer les non croyants des croyants. Il existe déjà en France des communes où l'islam est majoritaire, dans la région de Paris, de Lyon de Saint-Etienne. Ces communes déclareront la charia dans la commune et là on aura nos hommes politiques habituels qui viendront dire ce qu'il faudrait faire mais on aura dépensé des centaines de milliers d'euros dans ces communes pour arriver à des communes islamiques.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.



**2017- 79            CREATION D'UNE VOIE DE DESENCLAVEMENT DANS LE QUARTIER DE LA GARE  
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à classer la voie de désenclavement du quartier de la Gare dans le domaine public.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous votons contre.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 80            EXPERTISE JUDICIAIRE  
CHEMIN SAINT CHRISTOPHE**

**Madame Valérie COPIN**

Suite à un éboulement chemin Saint Christophe, la Commune de Grasse a sollicité la nomination d'un expert judiciaire afin de déterminer les causes de l'effondrement du talus et les travaux à réaliser pour remédier définitivement aux désordres. Dans le cadre de l'expertise, Monsieur l'expert a préconisé des travaux d'urgence afin d'une part de sécuriser le talus et d'autre part de permettre la poursuite de son expertise.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 81            REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE GRASSE : RIFSEEP :  
ELIGIBILITE DE NOUVEAUX GRADES  
MISE EN ŒUVRE D'UN MECANISME TYPE TRANSFERT PRIMES-POINTS POUR LES  
AGENTS CONTRACTUELS**

**Madame Valérie COPIN**

Mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des Adjointes Territoriales du patrimoine, des Adjointes Techniques et des Agents de Maîtrise et mise en œuvre d'un mécanisme de transfert primes-Points pour les agents contractuels. Par délibération du 28 juin 2016 le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Ville de Grasse relevant des filières administrative, sportive.

Il est d'autre part proposé d'appliquer, dans un souci d'équité entre les agents et après avis favorable du Comité Technique, une mesure de transfert primes-points aux agents contractuels.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 82            **CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de voter les subventions aux associations pour les interventions en faveur de la jeunesse de 3 à 18 ans pour l'année 2017. Le cofinancement des actions proposées et validées par la Caisse d'Allocations Familiales est de 55 %. Après définition des objectifs à atteindre pour chaque association et afin de permettre aux associations de mettre en place leurs interventions en faveur de la jeunesse, il convient de procéder au vote des subventions suivantes.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Comme d'habitude nous allons nous abstenir sur cette délibération puisque cela fait trois ans que vous êtes élu et que vous nous promettez un audit sur ces subventions aux associations. Nous sommes toujours dans cette attente.

**Madame Dominique BOURRET**

Tous les documents sont à votre disposition. Ils sont regardés de très près par la CAF et nous-même. Ce qui est important c'est l'action apportée par ces associations au niveau de notre jeunesse.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'ai pas dit que cela n'était pas légal. Il est normal qu'il y ait des subventions peut-être plus peut-être moins, je ne sais pas, et c'est la raison pour laquelle on nous avait promis un audit car c'est un sujet important et les sommes sont considérables. Nous ne votons pas contre mais nous sommes dans l'attente de l'audit et j'aimerais que ce soit la conséquence d'une réflexion globale sur toute les associations.

**Madame Dominique BOURRET**

Nous ne donnons pas de l'argent comme cela. C'est en partenariat avec la CAF après contrôle des actions proposées par les associations.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je vous crois mais j'ai deux contre-exemples :

1. Cité rêve, mais je ne vais pas y revenir.
2. Une Rive à l'Autre qui est d'ailleurs subventionnée par la CAF.

**Madame Dominique BOURRET**

Vous viendrez vous exprimer devant la CAF pour le prochain contrat. Vous serez l'invité d'honneur, cela nous fera plaisir.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas parce que la CAF n'est pas d'accord avec moi que je n'ai pas le droit de m'exprimer.

**Madame Dominique BOURRET**

Vos doutes les concernant leur feront plaisir.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Le fait d'accorder des subventions aux associations pour une municipalité est un réservoir de voix car lorsque l'on accorde à un club sportif, qui comprend 500 membres, une belle subvention et bien les 500 membres qui sont mariés et ont de la famille cela fait 1 500 voix. Pardon d'être direct et tant que l'on ne crévera pas cet abcès on en mourra. Nous allons être grand seigneur. Nous allons voter cette délibération pour le bien-être de nos enfants et de nos jeunes avec toute la réticence convenue lorsque l'on connaît les montants et que l'on sait qu'au fond cela n'est pas le but principal de favoriser l'éducation, mais surtout de constituer un réservoir de voix.

**Monsieur le Maire**

Nous avons recruté un contrôleur de gestion, vous pouvez le rencontrer Monsieur CASSARINI, il vous apportera les renseignements nécessaires afin d'éclairer votre vote. Aucune subvention n'est donnée sans la lecture d'un dossier. Chaque année un dossier est déposé, il est constitué de pièces justificatives, il est analysé et un audit est fait chaque année sur chaque dossier.

**Monsieur Gilles RONDONI**

Attention dans trois ans vous solliciterez des votes et le milieu associatif saura se rappeler que vous vous êtes abstenu à cette occasion.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ne dévoilez pas trop tôt votre stratégie. Vous êtes en train de donner raison à Monsieur DEGIOANNI. Les subventions ne sont que des réserves de voix. Vous donnez des subventions par rapport aux prochaines élections. Quel aveu !

**Monsieur Gilles RONDONI**

Nous allons parler du sport. Le sport est le plus grand mouvement français ce qui correspond à 16 millions de pratiquants. Sur la ville de Grasse cela représente 27 à 30 000 de nos concitoyens qui sont sportifs pratiquants. 11 000 d'entre eux ont des licences. Aussi il est bien que vous ayez en mémoire qu'au niveau sportif des conventions triennales, tout le secteur sportif va être passé au peigne fin aussi bien sur les fluides que sur les différentes dépenses qui sont les leurs. Nous travaillons même si on ne vous donne pas cette impression puisque vous nous avez attaqué assez sévèrement sur le fait qu'on n'était pas des travailleurs. Du moins, ce Conseil Municipal souffrait que nous puissions défendre légitimement les délégations qui sont les nôtres.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas moi qui le dit c'est votre Conseillère Municipale démissionnaire qui a expliqué qu'alors qu'elle avait une délégation, en trois ans, elle n'avait pas pu travailler mais elle a perçu son indemnité quand même.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Juste un mot. Monsieur CASSARINI parle de la personne démissionnaire. Moi je pense qu'il faut accorder un intérêt très minime aux gens qui trahissent. Dans cette assemblée municipale nous sommes trois groupes et les trois groupes ont leur Juda. Nous sommes donc à égalité.

**Madame Myriam LAZREUG**

Quels sont les Juda ?

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Nous avons Monsieur BARBEY chez nous. Nous avons Madame ARDISSON chez Monsieur VIAUD et nous avons vous-même Madame, votre collègue de table et Monsieur de FONTMICHEL vis-à-vis de Monsieur EUZIERE.

**Madame Myriam LAZREUG**

Nous avons constitué deux groupes.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Moi je crois que le plus grand traître, ici, c'est vous Monsieur DEGIONANI. Vous vous êtes fait élire Front National et maintenant vous rejoignez Monsieur FILLION après avoir été sur une liste concurrente aux régionales. Si ça ce n'est pas de la trahison, le plus grand traître ici, c'est vous. Vous avez trahi des électeurs, votre parti. Vous êtes le plus grand des traîtres, ici.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Monsieur CASSARINI est un habitué de l'ignominie. A votre différence, je ne me suis jamais allié dans ma vie politique à un parti socialiste ou un parti bolchevick et j'en suis fier. Je voudrais éviter à la France cinq ans de plus de socialisme et pour ce faire, en effet, peut-être qu'au premier tour il faut voter FILLION par stratégie Monsieur.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Donc vous rejoignez l'Europe attention.

**Monsieur le Maire**

Nous avons dévié et je vous propose que nous revenions à nos associations. Il y a un travail de fait. Je salue Madame OGGERO MAIRE qui a reçu chacune des associations et chacun et chacune d'entre vous dans vos délégations thématiques.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2voix), Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2017 - 83 ANIMATION CULTURELLE  
EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Madame Dominique BOURRET**

Vu la délibération en date du 26 juin 2009, autorisant Monsieur le Sénateur-Maire à signer la convention de partenariat entre l'Etat et la Ville de Grasse, pour le développement de l'Education artistique et culturelle. L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles, à l'élaboration de l'identité et de la conscience citoyenne, elle favorise l'égalité d'accès à la culture, la connaissance du patrimoine artistique et culturel, la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Le parcours d'Education artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il est nécessaire que l'Education artistique et culturelle concerne tous les jeunes des territoires de Grasse, Mouans-Sartoux et de la Communauté d'agglomération Pays de Grasse. L'EAC est une priorité affichée des deux collectivités et de l'établissement public signataires, ainsi que des structures culturelles reconnues par les partenaires sur le territoire.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 84 GRILLE TARIFAIRE POUR L'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC  
MODIFICATION  
DELIBERATION RECTIFICATIVE**

**Madame Valérie DAVID**

Considérant que par délibération n°2017-34 en date du 23 février 2017, il a été approuvé la grille tarifaire des redevances pour l'occupation du domaine public. Une erreur matérielle a affecté ladite délibération, dans la mesure où la délibération précise que « les prix sont donnés toutes taxes comprises – TVA 20% ». Considérant qu'au terme de l'article 256 B du code général des impôts, les personnes morales de droit public ne sont pas assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée pour l'activité de leurs services administratifs. Il convient de rectifier la délibération n°2017-34 en date du 23 février 2017 en supprimant la mention suivante « Les prix sont donnés toutes taxes comprises, TVA à 20% »

Je vous demande de bien vouloir approuver la rectification de la délibération n°2017-34 en date du 23 février 2017 et dire que les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 85      SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
ATTRIBUTION DE LA PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE  
PAR L'AGENCE DE L'EAU**

**Madame Nicole NUTINI**

L'article 33 du contrat de DSP du service de l'Assainissement précise que les primes pour épuration et l'aide au bon fonctionnement attribuées par l'Agence de l'Eau sont perçues directement par le délégataire. Elles font partie intégrante de sa rémunération. Par courrier en date du 12 janvier 2017, l'Agence de l'Eau demande néanmoins une délibération pour mandater la prime de performance épuratoire 2016. Il s'agit donc à l'agence de l'eau de bien vouloir autoriser l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à verser à la société SUEZ jusqu'au 31/12/2018, l'aide à la performance épuratoire attribuée pour les systèmes d'assainissement collectifs de la Marigarde, la Paoute, Les Roumigières et Plascassier.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 86      APPROBATION DES CAHIERS DES CHARGES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU  
PUBLIC : PALAIS DES CONGRES ET CHIRIS, POUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS  
PARTICULIERES DE TYPE T (Arrêté du 18 novembre 1987) DANS LE REGLEMENT DE  
SECURITE ERP**

**Monsieur Jean-Marie BELVEDERE**

L'établissement d'un cahier des charges entre le propriétaire d'un établissement et l'organisateur d'une activité de type T est obligatoire dans le cadre de l'utilisation d'un établissement recevant du public, selon les termes de l'article R 123-12 du Code de la Construction et de l'habitation. Le service ERP de la Ville de Grasse a donc élaboré ces deux cahiers des charges réglementaires, l'un pour le Palais des Congrès et l'autre pour la salle Chiris dans le strict respect du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public, établi par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié. Ces deux établissements sont en effet les seuls à accueillir des activités de type T. Ces cahiers des charges doivent chacun être annexés au registre de sécurité des établissements et ont pour objet de présenter l'organisation générale de la sécurité incendie, préciser les consignes de sécurité, indiquer l'emplacement des moyens de secours et définir les possibilités et contraintes des usages à l'intérieur et à l'extérieur des établissements ainsi que les activités autorisées. La Ville de Grasse se dote ici d'instruments réglementaires adaptés, tenant précisément compte des activités propres à ses établissements recevant du public. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la disponibilité de ces cahiers des charges réglementaires, conformes à la réglementation en vigueur, valables pour l'organisation de manifestations de type T au Palais des Congrès et à la salle Chiris.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Mon intervention est liée à cette question des ERP. Je vous avais posé la question par rapport au château DITER et vous m'aviez promis une réponse à ce Conseil.

**Monsieur le Maire**

Je vous ai envoyé les éléments de réponse sur la commission communale de sécurité qui a été déclenchée.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je n'ai rien reçu.

**Monsieur le Maire**

Je pensais vous avoir écrit mais Monsieur LEHEMBRE me dit que non.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On est d'accord.

**Monsieur le Maire**

La commission communale est passée jeudi dernier et je vais vous envoyer tous les éléments.

**Monsieur Paul EUZIERE**

L'autre élément posé était : « est-ce que les taxes d'aménagement avaient été perçues et quels étaient les montants ? »

La trésorerie de Bar sur Loup devait vous fournir les chiffres et la troisième chose c'était la taxe de séjour.

**Monsieur le Maire**

J'ai interrogé la DDTM qui m'a fait un écrit par l'intermédiaire de son Directeur Départemental Monsieur CASTEL et celui-ci m'a informé qu'il interrogeait la DGFIP.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous pourrez me transmettre le rapport de la commission de sécurité car ce document est grassois.

**Monsieur le Maire**

Bien sûr, je vous enverrai les documents qui sont transmissibles.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Merci, je pense que les avis des commissions de sécurité sont transmissibles aux élus.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas mais je me renseigne.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Nous prenons acte de la disponibilité de ces cahiers des charges réglementaires, conformes à la réglementation en vigueur, valables pour l'organisation de manifestations de type T au Palais des Congrès et à la salle Chiris.

**Monsieur Jean-Marie BELVEDERE**

Depuis plusieurs années des réunions de proximité et de quartier sont menées sur tout le territoire communal en partenariat avec la Ville de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et les bailleurs sociaux. Il a été constaté que les bailleurs sociaux doivent faire face à la présence récurrente de véhicules, (véhicules-ventouses, véhicules en voie d'épavisation, véhicules épaves), laissés en stationnement abusif, tant sur leur domaine strictement privé que sur les voies privées ouvertes à la circulation à l'intérieur de l'ensemble immobilier. Cette situation contribue au sentiment d'abandon et d'insécurité des résidents, aggravant par ailleurs les facteurs de risques (incendies, trafics). Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de formaliser le processus d'enlèvement de ces véhicules par le service de la Fourrière; de déterminer les modalités de prise en charge financière, dont celles générées par la défaillance d'un propriétaire de véhicule, soit inconnu, introuvable ou insolvable. Considérant que la présente convention a pour objet de concrétiser les engagements respectifs des parties, je vous demande de bien vouloir approuver la présente convention et autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec chacun des bailleurs sociaux implantés sur le territoire communal.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Madame Murièle CHABERT**

La réglementation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes vise à concilier liberté d'expression et enjeux environnementaux tels que la lutte contre les nuisances visuelles, la préservation des paysages et du patrimoine ou encore la réduction de la consommation d'énergie. La Ville de Grasse dispose d'une attractivité reconnue, notamment du fait de ses paysages caractéristiques méditerranéens et de son patrimoine bâti et culturel. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a délibéré le 23 février dernier pour prescrire la révision de son Règlement Local de Publicité. Ce document a pour objet de fonder notre politique locale relative à la publicité. A travers ce projet, il s'agit notamment d'expliquer les raisons pour lesquelles, en fonction des enjeux issus du diagnostic patrimonial et paysager de la commune et des contraintes réglementaires applicables sur le territoire, la collectivité a choisi d'établir différents zonages et de mettre en place des règles spécifiques concernant certains dispositifs. Le présent règlement a pour principal objectif de préserver notre cadre de vie, le patrimoine historique de la ville et ses activités socio-économiques. Il tient compte des particularités de la commune en établissant un juste équilibre entre les besoins des commerçants, artisans et entreprises et le respect d'un cadre naturel et patrimonial chargé d'histoire. Ce projet est le fruit d'une réflexion approfondie de la commune sur son passé, son cadre historique et paysager. Il permettra de préserver la commune des effets dommageables que peut causer l'affichage publicitaire mal maîtrisé sur le paysage et le cadre de vie, et ce tant pour ses habitants que pour ses visiteurs. Il tient compte de l'expérience de terrain, de la pratique, des excès constatés depuis plusieurs décennies. Aussi, dans le cadre de la révision de ce RLP, un groupe de travail a été constitué afin d'amorcer la réflexion sur les lignes directrices de ce document. Un travail important a ainsi été réalisé qui a notamment consisté à arpenter le territoire afin d'identifier les caractéristiques et les enjeux propres aux différentes composantes urbaines de la Ville.



Ce groupe de travail a étayé sa réflexion à partir d'une analyse détaillée de plusieurs secteurs clés de la ville en préalable à la définition du règlement. Afin de ne pas se baser sur le seul ressenti du cadre paysager, un recensement a été réalisé sur les principaux axes de la commune qui s'étendent depuis le centre-ville jusqu'aux limites de l'agglomération et notamment ses « entrées de ville ». Cette démarche a également fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est la raison pour laquelle des temps d'échanges ont été organisés à la fin de l'année 2016 avant que le conseil municipal ne se prononce sur cette version finalisée du document. Considérant que le RLP de la commune doit être révisé conformément à la procédure de révision des PLU. Considérant les objectifs du règlement local de publicité de Grasse définis par la délibération du 23 février 2016. Considérant les modalités de concertation publique définies par la délibération du 23 février 2016, à savoir:

- Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Grasse de supports de présentation illustrant les enjeux et objectifs du RLP révisé.
- Mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un registre permettant de formuler des observations et propositions.
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques afin de présenter globalement les objectifs et mesures du projet de Règlement Local de Publicité.

Considérant que le projet de RLP révisé a ainsi été réalisé dans le cadre d'une démarche participative :

- Elaboration et suivi des études par un groupe d'élus, de techniciens de la commune et de représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Réunions d'échanges concernant le projet de RLP avec les représentants des sociétés d'affichage ainsi qu'avec les associations de protection de l'environnement les 8 et 21 novembre 2016.
- Diffusion d'informations dans le Bulletin Municipal du mois de décembre 2016.
- Diffusion d'informations sur le site Internet de la commune à partir du 24 novembre 2016.
- Avis d'information dans le quotidien Nice Matin les 5, 8, 12 et 14 décembre 2016 et organisation d'une réunion publique le 14 décembre 2016 au Palais des Congrès.
- 3 Panneaux d'information grand format exposés du 24 novembre 2016 au 9 janvier 2017 dans le hall de la mairie principale concernant les objectifs et grandes étapes de la révision du RLP.
- Mise à disposition d'un registre d'observation du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie centrale du 1er décembre 2016 au 9 janvier 2017.

Considérant que le projet de règlement local de publicité est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à sa révision, ainsi qu'à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, le conseil municipal doit délibérer pour arrêter le projet de règlement local de publicité et tirer le bilan de la concertation mise en œuvre.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

Ce rapport autorise Monsieur le Maire à verser des subventions de fonctionnement aux associations ci-dessous désignées pour l'exercice 2017 et à signer les conventions correspondantes. En effet après une baisse de 9 % l'an passé, le montant des subventions cette année restera inchangé. Nous annonçons donc un maintien du volume total des subventions. Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Nous avons évolué et les propos de Monsieur RONDONI résonnent encore dans mes oreilles. Ces propos dont vous avez dit vous-même Monsieur VIAUD qu'ils étaient pleins de sagesse, de hauteur de vue, de bon sens. En 2020 il y a des élections et j'ai compris que les subventions aux associations étaient un moyen de gagner des voix. Cela me donne envie de voter pour. Eh bien non ! On va s'abstenir. Nous attendons l'audit. Ce n'est pas en magouillant que l'on gagne des élections.

**Monsieur le Maire**

Je ne trouve pas cela très digne.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cette délibération n'est pas très digne et même insultante pour les Présidents d'association.

**Monsieur le Maire**

Monsieur RONDONI respecte beaucoup les Présidents d'association.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Non puisqu'il attend un retour électoral. Il l'a dit : « attention en 2020, les gens ne voteront pas pour vous ». On a compris que les subventions sont un levier électoral.

**Madame Frédérique CATTART**

Voir intervention jointe en annexe.

**Monsieur le Maire**

Je partage cette demande et j'y veillerai. Je précise que l'enveloppe est constante. Merci pour l'erreur de frappe que vous avez relevée.

**Monsieur Gilles RONDONI**

Pour l'augmentation de l'association « Courir en Pays de Grasse » cela correspond à notre vision et au mérite de ces associations sportives qui pour certaines d'entre elles sont en meilleure santé que d'autres. Nous avons deux clubs d'athlétisme à Grasse : le Grasse Athlétique ASPTT et « Courir en Pays de Grasse ». L'un affiche une santé qui est meilleure que l'autre et cela ne se voit pas au travers du montant de la subvention municipale donc nous avons décidé avec Monsieur le Maire d'arriver à joindre d'égal à égal ces deux subventions, voire de

pouvoir de manière arbitraire mais légitime augmenter celle qui est plus méritante que l'autre. Ce qui explique 2 500 € de plus pour l'association « Courir en Pays de Grasse ».

**Madame Frédérique CATTART**

Vous parlez de l'ASPTT ?

**Monsieur Gilles RONDONI**

Non le Grasse Athlétique ASPTT.

**Madame Frédérique CATTART**

Qui bénéficie d'une subvention de 14 500 €.

**Monsieur le Maire**

Ce qui explique cette remise à niveau de ces deux associations.

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

Le dossier « Centifolia » ne justifiait pas cette demande l'année dernière. Si toutefois on doit les recevoir pour une subvention exceptionnelle on le fera.

**Monsieur le Maire**

On a voulu faire au plus juste des choses. Les dossiers sont à la disposition des élus du Conseil. Je veillerai à ce que vous ayez dans les commissions l'arbitrage des subventions aux associations.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Nous rêvons d'un Maire qui assume le fait qu'il n'y ait plus de subvention et qui soit élu un jour. C'est toujours délicat, il y a des subventions qui nous gênent beaucoup notamment la subvention à la CGT, c'est un frein qui pourrait nous faire voter contre. Après il y a des subventions qui me semblent être justifiées quand elles vont pour aider la culture, le sport. On approche les 2 millions d'euros dans une ville comme Grasse, c'est considérable. Moi j'assume la différence de Monsieur CASSARINI et je pense, nous pensons, que ces subventions sont des réservoirs de voix. Nous allons nous abstenir même si nous pensons qu'il y a des subventions pour lesquelles nous voterions. C'est un peu comme quelqu'un qui vous dirait immigration zéro. Immigration zéro dans un pays comme la France nous pensons que ce n'est pas possible. Lorsque l'on dit subvention zéro nous savons que ce n'est pas possible. Notre objectif est d'aller vers une immigration la plus réduite possible et vers des subventions les plus réduites possibles. C'est l'équilibre, la justesse, le bon sens donc nous nous abstenons.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Je précise que les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
EXERCICE BUDGETAIRE 2017**

**Intervention de Frédérique CATTART,**  
*Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous- Ensemble et Autrement "*

A la lecture de l'annexe jointe à cette délibération, il apparaît une erreur dans le contenu du tableau de présentation, dès la première ligne, et se poursuit tout au long du document.

La date du Conseil Municipal est notée au 30 mars 2017 et dans ce cas impacte la délibération sur les subventions aux associations, exercice budgétaire 2017 en date du 28 mars dont le montant de l'imputation budgétaire n'est pas indiqué.

Cette erreur matérielle porte donc sur le fond même de cette délibération et de son annexe.

Elle peut également lors de la transmission avoir des conséquences sur le contrôle de légalité préfectoral.

Au vu des éléments que nous avons sur ces tableaux, des interrogations subsistent, deux exemples : l'association « Cantifolia Chœur de grasse » a une baisse de ses subventions de 21,5%, l'association « Courir en Pays de Grasse » a une augmentation de 15%. Puisque nous n'avons pas le montant des demandes de subventions pour chaque association, nous n'avons aucun moyen de comprendre ces baisses et ces augmentations.

Un tableau de ces demandes nous apporterait des éclaircissements.

*Néanmoins, nous votons pour*

**2017 - 90      CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
AIDE FINANCIERE DE LA SEAM**

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

La Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM), est une société civile de perception et de répartition pour la reprographie de musique et pour certains droits numériques de la musique graphique. Le Conservatoire de musique à rayonnement communal de Grasse a besoin d'acheter de nombreuses partitions pour les enseignements, les examens et les concerts avec les élèves. Le Conservatoire de musique à rayonnement communal de Grasse a déposé un dossier de demande d'aide financière auprès de la SEAM pour l'achat de partitions. La SEAM accorde des subventions aux écoles de musique et aux conservatoires qui favorisent la pratique musicale en France, le respect de la propriété intellectuelle et les droits d'auteur des auteurs compositeurs en achetant les partitions nécessaires à leur activité. La SEAM a décidé d'attribuer une aide de 1 000 € au Conservatoire de Grasse pour l'année scolaire 2016-2017 et une convention de financement entre la Commune et la SEAM doit acter les conditions d'octroi de cette aide.

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2017, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la SEAM actant l'attribution d'une aide de 1 000 € au Conservatoire de musique de Grasse pour l'achat de partitions.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Nous votons cette délibération avec les deux mains, quoi de plus beau que la musique ! Participer à hauteur de 1 000 € pour permettre à des enfants et des adultes d'apprendre sur des partitions c'est extraordinairement positif et moi j'aurais mis 6 000 € dans cette délibération et zéro dans la subvention pour l'association d'une Rive à l'Autre.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Merci de l'appréciation.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017 - 91      CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
CONCERTS A LA CHAPELLE DE LA VISITATION  
FINANCEMENT PARTICIPATIF**

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

La baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités demande aux communes de trouver de nouvelles sources de financement. Le décret 2015-1670 du 14 décembre 2015 permet aux collectivités territoriales de solliciter du financement participatif sur les sites internet dédiés, sur les domaines culturels, éducatifs, sociaux et solidaires. L'organisation d'un cycle de concerts de musique de chambre par le Conservatoire de musique de Grasse au sein de la Chapelle de la Visitation contribuerait à son rayonnement. Ce projet nécessite un budget de 14 000 € pour l'aménagement en son et lumière de la Chapelle de la Visitation ainsi que pour la rémunération des artistes. La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 mars 2017, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement participatif pour le projet de concerts à la Chapelle de la Visitation dont le budget est estimé à 14 000 €.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Dans le même état d'esprit que dans la délibération précédente, je suis désolé, mais voilà le type de délibération où l'on demande une participation financière pour permettre quelque chose de neutre, la musique. Rien ne fait référence à un mieux vivre ensemble ou à une mixité sociale. Toute action qui indique en son sein que c'est pour une cause qui permet la mixité ou le mieux vivre ensemble prouve qu'elle est faussée dès le départ. Ces délibérations nous les voterons toujours. Celle qu'on a évoquée tout à l'heure jamais.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose que l'on revienne sur la délibération 2017-76. Monsieur WESTRELIN va décliner la méthode de calcul pour Madame LAZREUG afin d'expliquer ce qui a conduit à cette méthode de calcul. Puis ensuite nous délibérerons sur la délibération 2017-71.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

L'estimation est une estimation globale. Nous sommes partis d'un prix moyen d'une place de cinéma de ville. Une place coûte de 7 à 14 €. Nous, nous avons une entrée à 4.9 €. Nous avons pris le tarif le plus bas, 8 € moins 4.90 € (notre prix moyen), c'est un prix moyen puisque nous avons des entrées seniors, adultes, enfants ce qui fait qu'on a constaté un déficit de 3.10 € par billet. Nous avons 18 143 entrées x 3.10 €, nous arrivons à 56 425 €. Si vous souhaitez une précision je vous invite à rencontrer les équipes du cinéma et nous reverrons les estimations. Voilà le principe, identique pour l'autre somme de 30 625 €. C'est toujours avec des prix moyens. Effectivement, il y a un débat de fond sur le fait de garder ce cinéma culturel ou pas. Il y a le cinéma Mercury à Nice qui est subventionné par le Département. Il y a énormément de cinémas de ce type « Art et Essai » qui sont subventionnés. Si vous voulez avoir plus de détails à la virgule, je vous invite à venir voir les services.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je ne comprends pas. Vous parlez de perte avec 56 425 €. Donc, en fait il faut modifier le tarif c'est 8 € et plus 7 €.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Vous avez raison il faut modifier la délibération ce n'est plus 7 € mais 8 €.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ensuite vous parlez de perte et moi le problème juridique que je soulève c'est qu'on ne peut pas compenser une perte. On ne peut prendre en charge sur le budget de la commune que des dépenses du SPIC. Les pertes ne sont pas des dépenses ni en droit ni en comptabilité.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

C'est un manque à gagner.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est ce qu'interdit la Loi. Vous ne pouvez pas compenser un manque à gagner. C'est pour cette raison que je ne comprends pas comment vous pouvez dire que cette délibération est légale. C'est d'ailleurs ce que vous dit le Préfet dans son courrier.

**Monsieur le Maire**

En fait il y a cette approche et cette notion de service public qui est un service rendu qui génère un manque à gagner et on a le droit de financer à travers cette délibération.



**Madame Myriam LAZREUG**

Non c'est une perte d'exploitation.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Lorsque nous vendons un ticket de cantine à 5 € et qu'il coûte 7 € il y a bien un manque à gagner de 2 €.

**Madame Myriam LAZREUG**

Oui mais le service public n'a pas dépensé 2.10 € ou 3.10 € que vous lui remboursez, il a perdu 3.10 €. Ce n'est pas la même chose juridiquement. C'est ce que vous interdit le Code Général des Collectivités Territoriales. Vous ne pouvez pas puisque le service doit vivre des redevances. Il ne doit pas faire payer aux grasseois sur leurs impôts le manque à gagner. C'est une subvention sur un manque à gagner.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Sauf s'il y a des sujétions obligées comme c'est le cas.

**Madame Myriam LAZREUG**

Non, vous pouvez prendre en charge les dépenses de service public.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas la même approche que vous. Nous avons vérifié cela avec nos services juridiques à qui je fais confiance, avec Monsieur DEMAI, avec la Préfecture. Nous avons remotivé la délibération car vous aviez raison elle avait lieu d'être motivée davantage pour expliquer que c'était nous qui incitions cette demande de service public donc c'est nous qui devons combler ce différentiel. C'est ce que nous retranscrivons avec la modification que vous venez de soulever.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je vous lis ce que vous écrit le Préfet : « en aucun cas une prise en charge par la commune des dépenses de la régie ne peut se traduire par une compensation pure et simple d'un déficit d'exploitation ». Or, c'est ce que nous faisons depuis toujours.

**Monsieur le Maire**

Sauf s'il y a une impulsion du service public qui est fait par la collectivité. Nous allons le voter comme cela et si vous n'êtes pas d'accord, n'hésitez pas à l'exprimer.

**Madame Myriam LAZREUG**

On n'est pas d'accord sur le principe et nous verrons avec le Préfet. Mais en plus lorsque vous dites que vous avez fait des calculs pour arriver à 120 000 € et que la Directrice de la régie remplit des missions d'intérêt général donc on doit prendre en charge la moitié de son salaire, mais là aussi c'est pareil, c'est un agent de la collectivité. Quelles que soit les missions qu'elle effectue, elle a le même salaire.

**Monsieur le Maire**

Oui mais on a voulu dans une comptabilité analytique et après la demande de Monsieur EUZIERE, intégrer le coût de la masse salariale. Pour comprendre le coût réel d'une prestation et d'un service il faut y intégrer toutes les charges inhérentes à cela.

**Madame Myriam LAZREUG**

Que la Directrice fasse des missions d'intérêt général spécifique ou qu'elle fasse une comptabilité elle sera payée pareil.

**Monsieur le Maire**

Il faut faire ressortir ce qu'elle consacre dans sa charge de travail à la régie et ce qu'elle consacre à l'ECA 500.

**Madame Myriam LAZREUG**

Oui mais son salaire est le même.

**Monsieur le Maire**

Aujourd'hui on a dit que dans son salaire, dans la partie 012 de la comptabilité de la ville de Grasse on a voulu faire ressortir la comptabilité analytique du coût de ce qui est consacré en masse salariale à la régie suite à un débat avec Monsieur EUZIERE. Je suis d'accord de dire on analyse un service, le coût du service et la masse salariale. C'est pour ces raisons que cela a changé finalement les équilibres. Nous avons voulu tout intégrer pour tout comprendre et pour mesurer quels étaient les coûts d'une telle prestation dans une transparence totale.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ce n'est pas le problème.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Explication de vote. Nous sommes pour que le cinéma « le Studio » vive et pour faire le maximum pour qu'il y ait un cinéma à Grasse. Ceci étant la délibération du 13 décembre dernier n'est pas claire et les deux lettres du sous-Préfet montrent qu'il y a une ambiguïté donc on s'abstient pour cette raison. Je vais faire des propositions ensuite lorsque nous voterons le budget annexe.

**Monsieur le Maire**

On peut dire que le cinéma « le Studio » à volonté à mourir.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'est pas ce que je dis et compte-tenu de la façon dont a été rédigée cette délibération du 13 décembre qui est à peu près incompréhensible et les remarques du sous-Préfet, on s'abstient. Mais c'est une abstention positive et j'entends aussi ce que dit Myriam LAZREUG. C'est quelque chose qui a été pris en compte par la Préfecture et sur laquelle on s'interrogeait.

**Monsieur le Maire**

C'est parce que Madame LAZREUG a interrogé le Préfet par écrit.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je ne vais pas aller au tribunal toutes les 5 minutes. J'ai interrogé le Préfet.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je vais faire des propositions après car je pense qu'il faut sortir de cette structure.

**Monsieur le Maire**

Nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre et Monsieur EUZIERE Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 71      **BUDGET PRIMITIF 2017**  
**SERVICE DU CINEMA STUDIO**  
**APPROBATION**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Je vous propose de bien vouloir adopter par chapitre et par nature le budget primitif 2017 de la Régie d'Exploitation du Cinéma Studio.

**Monsieur Paul EUZIERE**

La forme SPIC ne nous permet pas la souplesse qu'il faudrait. Il faudrait faire ce que certaines municipalités font et que j'avais proposé au départ et que Monsieur LELEUX a refusé. Il faudrait créer une association subventionnée par la ville et à ce moment-là il n'y aurait plus ce genre d'empêchement au niveau légal. C'est une piste de réflexion positive et constructive que je propose car c'est une autre formule. On créerait une association d'associations intéressées par la vie du cinéma la plus large possible et qui soit subventionnée avec un contrôle et qu'on en finisse avec ces situations à la marge de la légalité qui posent questions et font débat. Nous sommes tous d'accord pour maintenir une activité cinéma à Grasse. C'est une proposition.

**Monsieur le Maire**

Je note cette proposition et je vous propose que l'on passe au vote en saluant la démarche de Monsieur CAMERANO qui a amené tous les enfants de Plascassier et maintenant ces enfants vont au cinéma du Jeu de Ballon. Ces enfants augmentent les volumes d'entrées. Il faudrait faire cela dans tous les hameaux, les centres de loisirs.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Si on suit ce que vous dites on va payer des subventions à des associations qui auront pour but d'aller au cinéma lequel est subventionné pour éviter d'être en faillite. C'est une usine à gaz de l'époque bolchevique.

**Monsieur le Maire**

On ne fait pas des subventions à l'école et on incite nos écoles à aller au cinéma à Grasse plutôt qu'à la Strada à Mouans-Sartoux. Si nous avons plus d'entrées nous aurons moins besoin de subventionner pour trouver un équilibre financier car nous aurons plus de fréquentation de notre cinéma par nos petits grassois. C'est ce que je voulais dire et cela n'a rien de bolchevique.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Cela fait 100 ans qu'il y a eu la révolution bolchevick et je rends hommage à Monsieur DEGIOANNI de le rappeler et de rappeler que le bolchevisme vit avec autant d'énergie car on n'y pensait pas mais lui y a pensé. Il est partout le bolchevisme même à la sécurité sociale.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je fais une dernière remarque en ce qui concerne la Direction de la régie. Le Directeur à l'obligation de faire tous les 6 mois un rapport sur l'état financier de la régie surtout quand elle en difficulté financière. J'avais demandé les 6 relevés qu'aurait dû faire la Directrice, on ne me les a pas communiqués et je voudrais savoir s'ils existent et pourquoi on ne me les a pas communiqués ?

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas. On me dit que vous les avez demandés hier.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est extraordinaire de demander des documents, 6 photocopies de document pour le Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire**

Madame POPHILLAT m'indique qu'elle vous les fait passer demain.

**Madame Myriam LAZREUG**

Si ces documents existent je ne comprends pas pourquoi, comme la Loi vous en fait l'obligation, lorsque vous les avez en votre possession, vous n'avez pas demandé au Conseil Municipal de les étudier et de statuer sur des mesures à prendre.

**Monsieur le Maire**

Moi ce que me disent les services dans votre mail d'hier au soir à 19h38 c'est que vous avez demandé 6 relevés provisoires.

**Madame Myriam LAZREUG**

Non ce mail est un rappel car je n'avais pas eu les documents.

**Monsieur le Maire**

J'ai la demande avec le point N°2, six relevés provisoires des résultats d'exploitation depuis 2014. Ce qu'on avait compris c'était les chiffres.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ah vous aviez mal compris ma demande.

**Monsieur le Maire**

Pas moi car je ne l'ai pas vu passée. Les services ont mal compris. Nous allons vous donner le détail de ces rapports des conseils d'exploitation.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ces rapports parlent bien des difficultés que connaît la régie ?  
Pourquoi le Conseil Municipal n'en a pas connaissance comme la Loi nous le permet afin que nous étudions les difficultés et les possibilités.

**Monsieur le Maire**

Je vais m'assurer qu'on vous les transmette.

**Madame Myriam LAZREUG**

Le code des collectivités dit précisément que tous les 6 mois la Directrice de la régie doit faire un rapport financier sur les difficultés de l'exploitation du cinéma. Si ce rapport met en évidence des difficultés vous devez dans l'immédiat les transmettre au Conseil Municipal afin qu'il statue sur les mesures à prendre. Pourquoi cela n'a pas été fait ?

**Monsieur le Maire**

Je vais vous les transmettre. C'est un rappel de votre mail de dimanche à 21h26.

**Madame Myriam LAZREUG**

La question n'est pas là. Je vous demande pourquoi ces documents n'ont pas été transmis au Conseil Municipal dans l'immédiat quand ils ont été rédigés comme l'exige la Loi, tous les 6 mois.

**Monsieur le Maire**

Je vais vous les transmettre. Dans les demandes qui me sont faites, je vous réponds.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je ne vous parle pas de cela. Vous me dites que les relevés sont faits. Ils sont faits depuis 2014. La Loi vous dit de nous les transmettre et de nous permettre de discuter en Conseil Municipal de ces problèmes comme la Loi l'exige.

**Monsieur le Maire**

On envoie ce document aux membres du Conseil d'exploitation. Vous n'avez pas voulu être dans le conseil d'exploitation.

**Madame Myriam LAZREUG**

Moi je vous cite le CGCT « Tous les 6 mois la Directrice de la régie doit faire un rapport financier sur les difficultés de l'exploitation du cinéma, le Maire en avise immédiatement le Conseil Municipal qui statue sur les mesures à prendre ».

**Monsieur le Maire**

Je vous dis ce que l'on fait et ce n'est peut-être pas ce qu'il faut faire. Nous avons envoyé tous les documents semestriels aux membres du conseil d'exploitation où vous n'avez pas voulu, vous-même, être présente.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ne me reprochez pas de ne pas vouloir en faire partie puisque je n'ai pas à avoir ces documents en tant que membre du conseil d'exploitation mais en tant qu'élue.

**Monsieur le Maire**

Vous avez dit avec Monsieur CASSARINI que vous ne voulez pas être dans le précipice avec ce cinéma.

**Madame Myriam LAZREUG**

Oui mais nous voulons que la Loi soit respectée et lorsque l'on a le droit d'avoir des documents, qu'on nous les transmette.

**Monsieur le Maire**

Je vais regarder pourquoi ce n'est pas transmis à tous les élus et les membres du conseil d'exploitation. Je veillerai à ce que ce soit transmis. Madame LAZREUG ne le prenez pas mal mais pouvez-vous être plus précise dans vos demandes.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 27 juin 2017 à 14h30.

La séance est levée à 19h30.